

# Grandes Cultures

VOLUME 20 N° 2 - MARS 2010

LE MAGAZINE DES PRODUCTEURS AU SERVICE DES PRODUCTEURS

---

## Technique

Réflexions sur le semis direct.

---

## Équipement

Les nouveautés du AG Expo de Californie.

Les producteurs à l'amende.

---

## Technique

Sécher le maïs par air forcé.

---

## Fertilisation

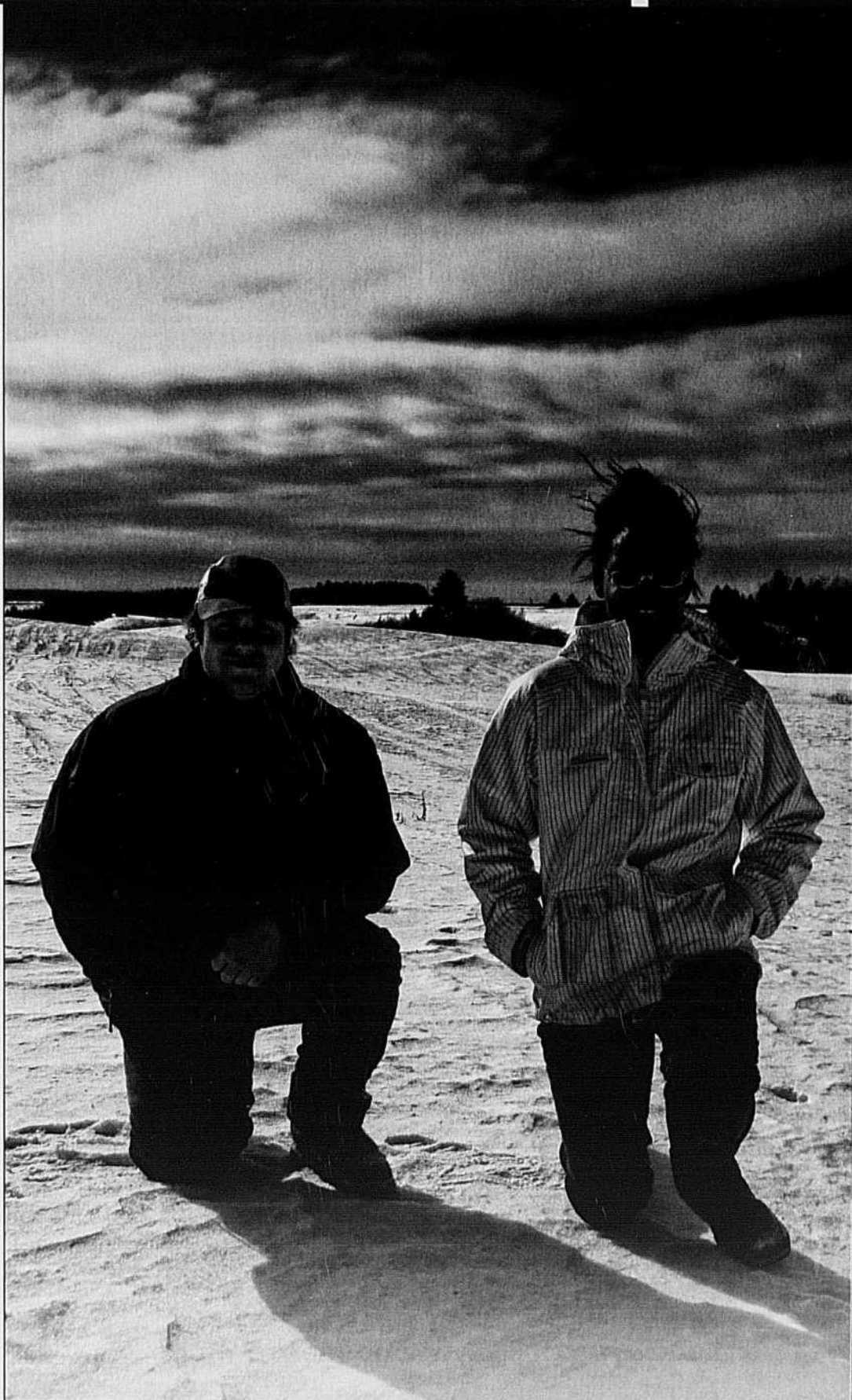
L'azote en postlevée dans le maïs-grain en semis direct.

---



[www.fpccq.qc.ca](http://www.fpccq.qc.ca)

SUPPLÉMENT DE LA TERRE DE CHEZ NOUS



# VASTE CHOIX DE MODÈLES DANS TOUTES LES SÉRIES

Série 700  
100 à 155 HP pto



Série 800  
160 à 200 HP pto



Série 900  
220 à 360 HP



**VARIO**  
TMS



# Bossé & Frère inc

**418 248-0955**

275, Avenue Bossé  
(Québec) G5V 2P4

**MONTMAGNY**

[www.bosse-frere.com](http://www.bosse-frere.com)

**FENDT**

Pour  
les  
leaders

Supplément de La Terre de chez nous

## ÉDITEUR

La Terre de chez nous  
Union des producteurs agricoles  
555, boul. Roland-Therrien, bureau 100  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9  
Tél. : 450 679-8483  
Courriel : cultures@laterre.ca  
Site Web : www.laterre.ca

## DIRECTEUR

Loïc Hamon

## RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Beaunoyer

## SECRÉTAIRE DE PRODUCTION

Lorraine Trottier

## JOURNALISTES

Martine Giguère  
Martin Ménard

## COLLABORATEURS

Luc Belzile, Jules Blanchette  
Maude Bujéauld-Bolduc  
Pierre Filion, Marc Labelle  
Patric Ménard, Marie-Hélène Parent  
Éric Thibault, Gilles Tremblay

## CONCEPTION GRAPHIQUE

Groupe Charest

## DIRECTRICE À L'INFOGRAPHIE

Brigitte Charbonneau

## RESPONSABLE DE PRODUCTION

Carole Lalancette

## INFOGRAPHIE

Jocelyne Carrier  
Nancy Litjens

## PUBLICITÉ

Courriel : pub@laterre.ca

## DIRECTEUR DES VENTES

André Savard, poste 7221

## REPRÉSENTANTS AU QUÉBEC

Christian Guinard, poste 7271  
Sylvain Joubert, poste 7272  
Marie-Claude Primeau, poste 7538

## VENTES NATIONALES

Daniel Lamoureux  
Tél. : 1 877 237-9826  
Courriel : ads@laterre.ca

## TIRAGE ET ABONNEMENTS

Postes 7413, 7274

## IMPRESSION

Imprimerie Solisco

## DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1207-8131

## PHOTO PAGE COUVERTURE

Martine Giguère

## PROCHAINE PARUTION

22 avril 2010

## RÉSERVATION D'ESPACE PUBLICITAIRE

1<sup>er</sup> avril 2010

## MATÉRIEL PUBLICITAIRE

8 avril 2010

*Ce magazine est publié cinq fois par année.  
Dans la présente publication, le générique  
masculin est employé sans discrimination et  
uniquement dans le but d'alléger le texte.*

## 4 ÉDITORIAL

Une réforme injuste

## 5 ACTUALITÉS

Agri-Investissement  
Coût de production  
PPA 2010-2011  
PPA 2009-2010  
Coalition AIA  
ASRA et paiement final pour 2008

## 7 TECHNIQUE

Les tristes rendements des deux dernières années  
soulèvent le questionnement sur la pratique du semis direct.  
Un article qui remet les choses en perspective.

## 12 ET 18 SPÉCIAL ÉQUIPEMENT

Notre journaliste Martin Ménard n'a pas ménagé son kilométrage  
pour nous offrir deux articles sur la question des équipements  
agricoles destinés aux cultures commerciales.

Tout d'abord, il nous présente un tour d'horizon des  
nouveauautés vues au gigantesque salon World AG Expo  
de Californie. Ensuite, plus près de chez nous mais  
toujours aussi pertinent, un regard sur les  
contraventions routières à éviter pour nos producteurs.

## 22 FERTILISATION

La fertilisation azotée en postlevée et ses effets  
sur le maïs-grain en semis direct.

## 24 LOGICIEL

Rotation CCAE : un outil d'évaluation  
des rotations de cultures.

## 26 TECHNIQUE

Notre journaliste Martine Giguère nous présente un article sur une  
technique intéressante permettant de sécher un grain de qualité  
sans utiliser de carburant fossile.

## 32 MARCHÉ

Les faits saillants

## 36 ASRA

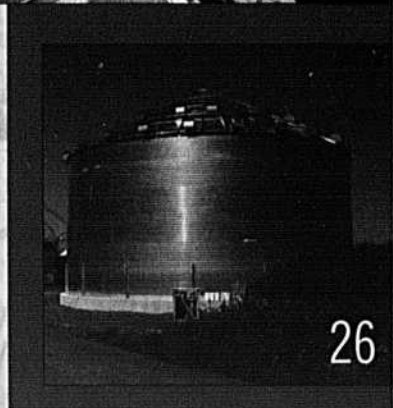
Des changements fondamentaux



5



12



26

## POUR NOUS REJOINDRE...

Fédération des producteurs de cultures  
commerciales du Québec (FPCCQ)  
555, boul. Roland-Therrien, bureau 505  
Longueuil (Québec) J4H 4G4  
Téléphone : 450 679-0530 • Télécopie : 450 679-6372  
Courriel : fpccq@fpccq.qc.ca,  
Internet : <http://www.fpccq.qc.ca>



Pour obtenir l'information... et les commentaires  
sur le marché des grains  
Service de messagerie vocale (gratuit)  
1 800 361-1345 • 1 800 361-9736 • 1 800 361-2095  
514 521-1717 - Ligne de Montréal

# Une réforme injuste



**CHRISTIAN OVERBEEK**  
PRÉSIDENT, FPCQ

Les bouleversements qui entourent la Financière agricole du Québec (FADQ), et la refonte des paramètres du programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles qui l'accompagne ont tout lieu de nous préoccuper maintenant que nous en connaissons davantage les détails et leurs conséquences envers les entreprises céréalières québécoises. En fait, c'est particulièrement les effets combinés de cette réforme qui soulèvent le plus d'inquiétudes.

Le plafonnement des volumes assurables à l'ASRA représente un élément extrêmement préoccupant pour notre secteur, notre production étant parmi les plus touchées par cette mesure. On ne peut en effet y voir qu'un exercice comptable ayant pour principal objectif l'atteinte de cibles budgétaires dictées par des motivations politiques. Cette mesure ne tient nullement compte des particularités de notre production, la plus hétérogène des principales productions agricoles québécoises, tant par sa diversité de production, les besoins des marchés auxquels elle répond que par l'espace qu'elle occupe. Dans le même souffle, l'exclusion des données des enquêtes de coûts de production des entreprises représentant la tranche des 25 % moins efficaces envoie un message extrêmement préoccupant. Pourquoi une telle mesure lorsque le MAPAQ reconnaît lui-même les effets pervers si elle s'applique unilatéralement? Tous savent que cette mesure pénalisera plus gravement les fermes familiales qui évoluent souvent avec un ensemble de ressources sur lesquelles elles ont une influence bien limitée dans un environnement modelé par la mondialisation.

Une mesure interpellant vivement notre secteur est la nouvelle modulation de la rémunération du travail des exploitants et des membres de leurs familles. Initialement, une correction améliorerait l'équité entre les exploitants, les conjoints et leur relève; mais par une gymnastique mathématique inexplic-

quée, l'amélioration attendue se solde par un manque de revenu qui néglige les efforts déployés par les agriculteurs qui dirigent leurs entreprises. Une autre mesure pour laquelle il est difficile de trouver un quelconque fondement est celle visant l'exclusion unilatérale de la tranche des prix les plus bas parmi la gamme des prix enquêtés. Cette disposition se fondant que sur des règles statistiques, on ne peut y déceler qu'une restriction visant à limiter les compensations aux producteurs, et ce, sans élément de vision claire de la part du gouvernement.

L'action du gouvernement du Québec, et du MAPAQ en particulier, en matière de recherche agricole nous laisse tout autant dubitatifs quant aux intentions des autorités. Un manque d'investissement flagrant à ce chapitre dans les deux dernières décennies a compromis la productivité des fermes québécoises. Une cohérence accrue, en plus des fonds nécessaires, aurait permis d'atténuer partiellement les effets de la réforme de la FADQ. Nous pouvons faire un parallèle similaire au regard de l'agroenvironnement. Pendant que la société hausse continuellement ses exigences en la matière, l'État demeure incapable de proposer une politique agroenvironnementale de long terme prévoyant la rétribution des biens et des services agroenvironnementaux fournis par les agriculteurs à la société, tel que le recommandait la Commission Pronovost.

Tous ces éléments ont tout pour rendre inquiets les producteurs de cultures commerciales, comme tous les autres agriculteurs, au regard de la politique agricole à venir de la part du gouvernement du Québec. Il devient alors impératif de nous serrer les coudes et de ne pas tomber dans le piège de la division. La situation commande de sérieux échanges entre les représentants du secteur de la production agricole et les décideurs gouvernementaux, sinon la réforme de la FADQ ne pourra être jugée que comme une réforme arbitraire.

## Agri-Investissement : n'oubliez pas de faire votre dépôt

Comme expliqué dans la dernière édition, la FPCCQ rappelle aux producteurs qu'il est important de répondre à l'avis de dépôt envoyé par la FADQ et de respecter les délais pour faire le dépôt afin de s'assurer de recevoir la contrepartie gouvernementale prévue au programme.

## Enquête de coût de production

Le processus d'enquête est toujours en cours. Les producteurs concernés en sont rendus, dans certains cas, à la deuxième visite de leur enquêteur. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Marie-Hélène Parent au 450 679-0540, poste 846.

## Programme de paiement anticipé (PPA) 2010-2011

Nous vous rappelons que la Fédération offre ce programme de paiement anticipé au nom d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et que nous devons faire une demande de participation annuellement à AAC pour avoir la permission d'offrir celui-ci à nos producteurs de grains. Il en sera à sa quatrième année d'existence sous cette forme au printemps 2010. Ce programme permet aux entreprises agricoles d'obtenir une avance maximale de 400 000 \$, dont le premier 100 000 \$ sans intérêts. Le montant est calculé selon des paramètres fixés par AAC.

Ce mode de prestation du PPA a impliqué plusieurs modifications au niveau du fonctionnement administratif tel que vous l'avez connu auparavant, tout en demandant d'échanger les données de votre dossier électroniquement avec AAC, en accord avec les nouvelles exigences d'AAC

à cet effet. Cela a également fait en sorte que les grains produits et consommés à la ferme ne sont plus admissibles au PPA; seulement les grains commercialisés sont admissibles.

Au moment d'écrire cet article, nous étions toujours en attente d'une réponse d'AAC au niveau de notre demande de participation pour vous offrir le PPA à nouveau en 2010-2011 et qui devrait être offert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 (envoi des formulaires). Veuillez prendre note que ce mode de fonctionnement du PPA fait en sorte que les producteurs de grandes cultures devraient penser à s'inscrire au printemps pour bénéficier adéquatement de ce programme d'avances en espèces, car la logique de ce programme vise à vous permettre de bénéficier de liquidités supplémentaires dès le moment des semis plutôt que d'attendre à l'automne au moment de la récolte. Cependant, il vous sera alors obligatoire d'être protégé par l'assurance récolte. Il est important de vous rappeler que la date limite pour vous assurer est le **30 avril 2010**.



## Programme de paiement anticipé 2009-2010

Nous vous rappelons l'obligation que vous avez de vendre votre récolte à un acheteur figurant sur notre « Liste des acheteurs autorisés » pour ne pas perdre votre privilège d'un prêt sans intérêts, tout en vous assurant d'aviser votre acheteur de transmettre tout paiement directement à la Fédération. Dès que vous vendez votre grain à un acheteur ne figurant pas sur cette liste, notre mode d'application des directives de ce programme fait en sorte que nous devons vous facturer des intérêts, et ce, rétroactivement à la date où l'avance vous a été émise. Il peut vous être possible également de vendre à un producteur-consommateur étant en règle avec nous. Étant donné que notre liste pourrait être incomplète au moment de son impression ou en cas de doute sur le statut de votre acheteur, veuillez communiquer avec nous (450 679-0540, poste 8588 ou 8230). La date limite pour recevoir tout remboursement à nos bureaux est le 30 septembre 2010.

## Coalition des agriculteurs pour l'investissement en agriculture (AIA)

En janvier dernier, la FPCCQ a joint une nouvelle coalition canadienne des producteurs de grains qui feront pression sur le gouvernement du Canada pour que celui-ci réinvestisse dans la recherche publique agricole. La coalition des Agriculteurs pour l'investissement en agriculture (AIA) regroupe 100 000 producteurs de grains de partout au Canada par l'entremise de ses orga-

nisations membres qui sont, en plus de la FPCCQ, les Producteurs de grains du Canada, les *Grain Farmers of Ontario* et le *Atlantic Grains Council*.

La coalition revendique que le gouvernement fédéral rétablisse le niveau d'investissement en recherche agricole au niveau qu'il était en 1994 en dollar constant. Rappelons que le budget de la recherche publique agricole canadienne a chuté de 40 % depuis 16 ans, et ce, en tenant compte de l'inflation. En termes



Photos : Beatriz Salas

absolus, cela veut dire que ce budget devrait être aujourd'hui de 460 M\$ alors qu'il est de 280 M\$. La coalition AIA réclame donc un réinvestissement de près de 200 M\$ d'ici les dix prochaines années.

Rappelons que la recherche publique agricole est très rentable pour le gouvernement autant que pour la société en général. Plusieurs études estiment en effet que le rendement économique social de la recherche agricole publique varie de 40 à 60 %. L'action de l'AIA a déjà attiré l'attention de plusieurs médias agricoles et généralistes partout au Canada.

## ASRA : paiement final pour l'année 2008

Au moment d'écrire ces lignes, la FPCCQ venait tout juste de terminer les discussions avec la FADQ au sujet du paiement final pour 2008. Si bien que les montants finaux n'étaient pas encore connus. Le tableau 1 présente donc les prévisions connues à ce moment. Le paiement devrait parvenir aux producteurs avant le milieu du mois de mars.

Une mésentente au sujet du prix moyen de vente est à l'origine de ce retard de paiement. En effet, nous avons expliqué dans la dernière édition que la FADQ devait dorénavant appliquer une nouvelle mesure visant à exclure de l'enquête de prix les prix qui se situent sous un certain seuil par rapport à la moyenne. La FADQ a finalement pris en compte les arguments de la FPCCQ et accepté d'apporter certaines modifications à cette mesure, permettant ainsi d'en amoindrir l'impact sur les compensations. La FPCCQ maintient cependant son désaccord avec cette mesure dans son ensemble.

**Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)  
Résumé des compensations pour l'année d'assurance 2008  
Prévisions au 16 février 2010**

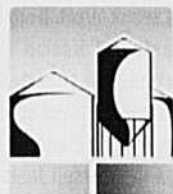
		2008						
		AVOINE 2,6 t/ha	BLE FOURRAGER 3,4 t/ha	BLE DE CONS. HUMAINE 3,2 t/ha	MAÏS GRAIN 7,9 t/ha	ORGE 3,1 t/ha	SOYA 2,7 t/ha	CANOLA 2,0 t/ha
Revenu stabilisé	\$/tm	293,23	261,27	363,70	202,45	271,60	354,02	468,54
Récupération Agri-Investissement	\$/tm	11,00	9,77	16,01	15,96	10,74	27,85	13,93
Revenu stabilisé après récupération	\$/tm	282,23	251,50	347,69	186,49	260,86	326,17	454,61
Prix du marché	\$/tm	186,47	212,56	269,18	196,21	186,88	435,91	455,47
Compensation brute	\$/ha	248,99	132,41	251,22	-	229,34	-	-
Cotisation nette	\$/ha	114,43	69,07	110,65	77,72	137,06	14,05	71,15
<b>Compensation nette</b>	<b>\$/ha</b>	<b>134,56</b>	<b>63,34</b>	<b>140,57</b>	<b>(77,72)</b>	<b>92,28</b>	<b>(14,05)</b>	<b>(71,15)</b>
Déjà reçus	\$/ha	66,80	36,75	(13,59)	(77,72)	54,17	(14,05)	(71,15)
Solde à recevoir (paiement final)	\$/ha	67,76	26,59	154,16	-	38,11	-	-

Prévisions de la FPCCQ

# Réflexions sur le semis direct

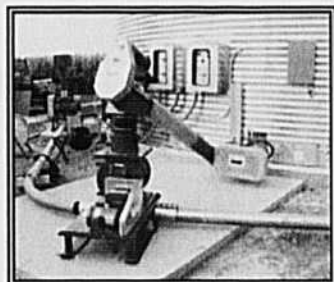
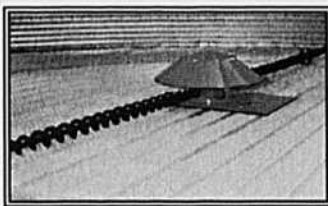
MARTINE GIGUÈRE

Les rendements des deux dernières années ont été décevants pour plusieurs. Certains pointent du doigt le semis direct, à tort ou à raison?

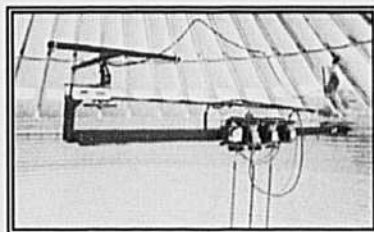


410, route 133 Pike-River, Qc J0J 1P0  
**SANS FRAIS : 877 246-3383**  
[www.equipementsdussault.com](http://www.equipementsdussault.com)

LES ÉQUIPEMENTS  
**DUSSAULT** S.C.C.  
**DU SOLIDE!**



Système à l'air  
*Élévateur à godets aussi disponible*



Silo séchoir batch ou continu



Silo à grains fond plat & conique  
*Plusieurs grandeurs en stock*



Séchoir batch/continu informatisé  
*Récupérateur de chaleur disponible*

**Profitez de nos  
 rabais avantageux**

Les températures froides et l'abondance de précipitations ont accentué les effets de l'absence ou l'insuffisance de drainage, du mauvais égouttement de surface et du tassement de sol. Les producteurs de semis direct ont-ils plus souffert des mauvaises conditions climatiques des deux dernières années que les producteurs en pratique conventionnelle? *Grandes Cultures* a recueilli le témoignage de trois producteurs de semis direct situés dans les Cantons-de-l'Est, en Mauricie, et au Centre-du-Québec.

« Le semis direct est arrivé par la bande », raconte Louis-Joseph Beaudoin. En 1997, l'entreprise prend de l'expansion et fait l'acquisition d'une ferme et de son parc de machinerie. Parmi les équipements, un semoir à semis direct. « Nous étions en quelque sorte pris avec le semoir et nous avons décidé de l'essayer dans le soya, pour en arriver aujourd'hui avec 80% des 235 ha sous semis direct », mentionne-t-il. Ce dernier ajoute que contrairement à de nombreux producteurs agricoles ni lui ni son père André ne sont de fervents amateurs de labour et de mécanique. Ainsi, le semis direct répondait bien à leur objectif d'avoir un plus petit parc de machinerie. « Nous avons conservé notre vieille charrue à quatre versoirs, notre chisel et notre vibroculteur, mais nous n'avons que deux tracteurs, un de 150 HP pour le semis et un de 100 HP », précise Louis-Joseph Beaudoin. Puis, avec le temps d'autres avantages sont venus se greffer à cette pratique culturale comme la diminution des coûts en carburant, une réduction des besoins en main-d'oeuvre, et du point de vue de l'environnement, une réduction de l'érosion et de l'émission des gaz à effet de serre.

La rotation de cultures à la ferme Boblé est composée d'avoine destinée au marché du gruau, du soya et de l'orge de brasserie. « Nous sommes dans une région à 2250 UTM, nous avons déjà essayé de cultiver du maïs et ce n'est pas



Louis-Joseph et Anne-Charlie Beaudoin. Ferme Boblé à Saint-Séverin de Prouxville (Mauricie), grandes cultures et veaux de grain.

Photos: Martine Giguère

rentable », précise le producteur. Qu'en est-il des rendements? « Nous obtenons des rendements dans la moyenne provinciale », répond Louis-Joseph Beaudoin. Au fil des ans, il observe une meilleure infiltration de l'eau et une portance des sols supérieure. « Mais il faut être patient, car le semis direct est un travail de longue haleine où il est facile de se casser les dents », affirme-t-il. Il faut notamment choisir ses meilleurs champs pour apprivoiser la technique, car les changements sont importants. « Par exemple, il faut adopter une approche différente pour la lutte aux mauvaises herbes, nous n'arrosions pas plus, mais plutôt différemment. Aussi à la récolte, aucune boîte à grain ne circule dans les champs, la batteuse se vide dans les bouts de champs », indique-t-il. Nul doute dans l'esprit du producteur, le semis direct a tout à fait sa place dans ses champs : « Les coûts d'opération sont moindres et les rendements équivalents au conventionnel. »

Dès le début des années 1990, Jean-Paul Labbé opte pour le travail minimum du sol. « Je voulais réduire l'érosion des sols et limiter le nombre de roches à ramasser », relate-t-il. Il y a quatre ans, il s'intéresse au semis direct. Il croit qu'il pourrait réduire davantage l'érosion et abaisser ses coûts de production. « Il ne restait qu'à vérifier si le rendement en semis direct était capable de se comparer avec celui du conventionnel et du travail minimum », poursuit Jean-Paul Labbé. Le producteur doit aussi réinvestir dans son parc de machinerie, car il cultive seul près de 120 hectares répartis également en maïs, soya et blé.

Après trois ans de semis direct pur et dur (sans aucun travail), M. Labbé constate que l'état de ses sols s'est amélioré, notamment la portance et une présence accrue de vers de terre. Il note plusieurs changements importants dans la régie des cultures : « Il faut s'adapter, car les outils de lutte aux mauvaises herbes ne sont pas les

Le semis direct permet de réduire l'érosion, un problème important en Estrie.



Jean-Paul Labbé. Ferme Ebbal à Barnston Ouest (Cantons-de-l'Est), grandes cultures.

mêmes. Il faut aussi gérer les résidus de culture différemment, soit de battre le maïs le plus haut possible afin d'éviter que les résidus au sol ne

forment un épais tapis qui retarderait le réchauffement du sol. Enfin, lors du semis, il faut vérifier au jour le jour la température du sol et son

assèchement afin de maintenir une profondeur de semis optimale. »

Jean-Paul Labbé est satisfait des résultats obtenus jusqu'à présent : « Mes rendements se comparent au rendement moyen de la région, j'ai diminué mon coût de production et réduis ma charge de travail. Il y a aussi des gains difficilement chiffrables comme la réduction de l'érosion des sols. Si le passage au semis direct est globalement positif à la ferme Ebbal, le producteur précise qu'il ne faut pas hésiter à remettre en question ses façons de faire : « Il n'y a pas de recette miracle, tout est toujours en évolution et il faut constamment s'adapter. »

Depuis trois ans les 355 ha en cultures sont sous semis direct à la ferme Bertrand Simoneau. La transition a commencé en 2000. « Mon premier essai, je l'ai fait avec le maïs sur un retour de soya, le champ était en bonne condition et j'ai décidé de ne pas passer le vibro », relate Martial Simoneau. Ensuite, le maïs a toujours été semé sans travail de sol sur un retour de soya, tandis que les champs en retour de maïs étaient travaillés

# synAgri.ca

**Ajoutez l'activité  
résiduelle à votre glyphosate!**

**DuPont<sup>mc</sup> Galaxie<sup>mc</sup>**  
herbicide à mélanger en réservoir



Les miracles de la science™

synAgri.ca  
CULTIVONS  
LE FUTUR...  
AUJOURD'HUI

Avec tout produit de protection des cultures, lisez et suivez méticuleusement les directives apparaissant sur l'étiquette. Le logotype de l'Ovale DuPont, DuPont, Les miracles de la science™ et Galaxie™, sont des marques déposées/de commerce de E.I. duPont de Nemours and Company. DuPont Canada est un usager licencié.

SYNAGRI QUÉBEC 418 832.6196 • SYNAGRI RIVE-SUD 450 346.5384 • SYNAGRI RIVE-NORD 450 752.1081  
SYNAGRI EST ONTARIO 613 932.0275

139368

au chisel pour le semis de soya. Le producteur a attendu un peu avant de faire le saut au semis direct de soya, car il cultivait une variété de soya pour l'alimentation humaine qui réussissait mieux aux 15 pouces. Puis avec les nouvelles variétés de soya disponibles sur le marché, il a fait le saut au semis direct aux 30 pouces dans le soya. L'an dernier, le producteur semait à nouveau du soya aux 15 pouces, il a acheté un semoir qui permet de semer aux 15 pouces (23 rangs de soya) et 30 pouces (12 rangs de maïs). « Le semis direct, c'est une seule opération, il faut la faire correctement et prendre le temps de bien ajuster le semoir », mentionne-t-il.

« Le passage au semis direct ne s'improvise pas, il faut apporter tous les correctifs nécessaires comme le nivelage et le drainage avant de se lancer », soutient le producteur. Idéalement, poursuit ce dernier, une transition du conventionnel au travail minimum aide grandement à réussir le semis direct. « La portance du sol s'améliore après trois à cinq ans sous semis direct », indique Martial Simoneau. Le producteur porte une attention particulière à la gestion des résidus, mais aussi au trafic dans les champs. Ici aussi, à la récolte, la batteuse se vide dans les bouts de champs.



Martial Simoneau. Ferme Bertrand Simoneau à Saint-Germain-de-Grantham (Centre-du-Québec), grandes cultures et élevage porcin.

Le semis direct a permis à Martial Simoneau de prendre de l'expansion. Depuis trois ans, la superficie en culture a augmenté de 120 ha. Cette expansion aurait nécessité l'embauche de personnel en travail conventionnel. « Malgré l'augmentation des superficies en culture et de quelques travaux effectués à forfait, la machinerie travaille moins. En plus, ma facture de diesel n'a pas augmenté », précise M. Simoneau.

L'économie de temps réalisée avec le semis direct permet au producteur de niveler près de 40 ha annuellement.

Les rendements chez Martial Simoneau se comparent à ceux du conventionnel. « L'important, c'est de connaître le potentiel de rendement de ses champs, le semis direct ne fait pas de miracle. Finalement, en plus du rendement, il faut calculer ce qu'il reste dans nos poches », souligne-t-il.

## Réflexion avant de vous lancer au semis direct

« Être prêt mentalement, car il faut compter de trois à quatre ans d'adaptation », lance la conseillère du club Durasol de Drummond Vicky Villiard. Il faut aussi se demander pourquoi on veut passer au semis direct. « On remarque que lorsque la seule raison qui pousse un producteur au semis direct est la réduction du coût de production, dans près de 75 % des cas, les conditions de champ ne sont pas à leur optimum pour le semis », indique Mme Villiard.

L'érosion et les roches sont deux incitatifs majeurs en Estrie. « La région accuse un certain retard dans l'implantation du semis direct. Actuellement, on mise beaucoup sur la formation et le soutien technique », indique Marc Benoit, conseiller au club agroenvironnemental de l'Estrie.

En Mauricie, la conseillère du club Lavi-Eau-Champ, Stéphanie Veilleux croit que les grands principes du semis direct sont toujours valables même dans une région de 2200 UTM. « Il faut parfois adapter la technique, par exemple au printemps pour accélérer le réchauffement du sol, certains producteurs vont travailler le sol en surface avec un vibro ou seulement avec les disques du semoir. »

Le programme Prime Vert a joué un rôle important dans l'essai de semis direct dans les deux dernières années. Par contre, l'accès à cette subvention (65 \$/ha pour un maximum de 50 ha pendant deux ans) a fait en sorte que plusieurs producteurs se sont lancés dans l'aventure sans être prêts dans des champs en mauvaises conditions.

« Les champs en semis direct depuis un an ou deux devraient plutôt

être qualifiés de champs en transition », affirme Odette Ménard, conseillère en conservation des sols et de l'eau au MAPAQ de Saint-Hyacinthe. Cette dernière ne tient jamais compte des champs de deux ans et moins dans ses statistiques. « Aujourd'hui, la transition se fait de façon radicale. Les producteurs passent directement du conventionnel au semis direct. Avant, une bonne partie de la transition se faisait par le passage au travail minimum », relate Odette Ménard. En fait, les années charnières seraient la troisième et la quatrième année de transition, car un des grands aspects est l'amélioration de la perméabilité du sol. « Il faut être conscient des problèmes qui vont surgir et recevoir de l'aide pour passer au travers », précise-t-elle.

« Il faut se comparer avec soi-même ou à ses voisins et essayer de se rappeler avec honnêteté de ce que les choses étaient, donc de comparer la saison 2009 avec une saison où nous avons eu les mêmes conditions », rappelle Odette Ménard. Personne ne veut subir des diminutions de rendement importantes, mais lorsque l'on se compare, il faut tenir compte à la fois du rendement volumétrique et économique.


« Ne vendez pas votre chisel ou votre charrue, il y a toujours des petites superficies à travailler, des correctifs à apporter », conseille Stéphanie Veilleux.

« Attention à la qualité de vos sols l'automne, éviter le traçage, car il faut maximiser la qualité de la bande de sols pour le semis le printemps suivant », souligne Vicky Villiard.



NE NÉGLIGEZ  
AUCUN CHAMP

Les résultats sont maintenant connus. Grâce au Pilier de Rendement,<sup>MC</sup> vous obtenez en moyenne 32 grains de plus par épi. Le Pilier de Rendement met à profit la découverte récente qui montre que le maïs perçoit la concurrence des mauvaises herbes dès sa levée. En appliquant Primextra<sup>®</sup> II Magnum<sup>®</sup> en prélevée, vous permettez à votre maïs de développer un système racinaire vigoureux et des feuilles en santé, vous assurant ainsi d'un meilleur rendement. Pour plus de détails, communiquez avec notre Centre des ressources pour la clientèle en composant le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visitez [Syngenta.ca/fr](http://Syngenta.ca/fr)

 Pilier de Rendement

**Primextra II**  
MAGNUM

**syngenta**

# Nouveautés californiennes

MARTIN MÉNARD

Les 9, 10 et 11 février dernier se tenait en Californie le plus gros salon d'équipements agricoles en Amérique du Nord : le World AG Expo. Plusieurs nouveautés s'y trouvaient, dont certaines spécialement dédiées aux grandes cultures.

## UN SILO MOBILE

Un surplus de grains à entreposer? Le distributeur Delta Grain Bag à la solution avec son procédé d'emballage de récoltes. Du même style que les emballeuses à fourrage, il s'agit ici de conserver le grain dans un long sac de polyéthylène. D'un diamètre de neuf pieds, l'emballage peut avoir 200 ou 250 pieds de longueur. En moyenne, il faut compter une tonne de maïs par pied d'emballage, signifiant 250 tonnes de maïs entreposé dans le plus long

enrobage. Les sacs sont constitués de trois couches de plastique, les deux premières étant des filtres UV et la troisième, noire, protège la récolte de la lumière. Au dire de la compagnie, le coût des sacs reviendrait à environ 3,50 \$ la tonne entreposée. L'emballage est scellé et donc hermétique à l'air et aux insectes. Cela signifierait également qu'il n'y aurait aucune altération quant au degré d'humidité, au taux de protéine, à la couleur, etc. Côté équipement, l'emballeuse telle que présentée sur cette photo est un modèle

Mainero, qui peut emballer près de 120 tonnes à l'heure. Le distributeur propose par ailleurs une autre marque d'emballeuse : Akron. Une fois venue l'heure de la vente, comment extirper la récolte de son emballage? Avec une « désemballeuse » bien sûr! Ces dernières sont spécialement conçues pour couper l'emballage, s'y glisser et y sortir la récolte, le tout, par l'entremise d'un système de balais et de vis sans fin. Les plus performantes rempliraient un camion au rythme de 180 tonnes de maïs à l'heure. Évidemment, d'autres types de récoltes peuvent être emballés, et les performances peuvent alors changer. En ce qui concerne les prix, certaines emballeuses se détaillent à environ 19 000 \$ US, les chargeuses pour un peu plus de 25 000.

[www.deltagrainbag.com](http://www.deltagrainbag.com)

## LE TOUT NOUVEAU 455 CDH!

Comme se plaît à dire le concepteur de cette machinerie, il ne s'agit pas d'un produit ayant une nouvelle couleur ou une nouvelle forme, il est question d'un tout nouveau type d'équipement qui, évidemment, révolutionnera le monde agricole! Plus sérieusement, le 455 CDH est un système à disque couvrant une largeur de 45 pieds. Le concept en losange permet un double passage des disques et les positionne dans un certain angle.





Photos : Martin Ménard

Globalement, cela permet de couper les tiges de maïs ou la chaume des terres en prairie. Les disques sont reliés entre eux par des maillons de chaîne géants. Leur rotation permet de fragmenter les mottes de terre sur le champ, protégeant les disques d'un quelconque engorgement. L'équipement est conçu pour être utilisé à vitesse

élevée (15 km/h), et ce, dans un contexte de travail minimum du sol. En effet, le sol n'est façonné que sur une profondeur de deux pouces. Selon la compagnie, le 455 CDH est avantageusement utilisé au printemps puisqu'il permet de réchauffer le sol rapidement, tout en créant un lit de semences stimulant la croissance des semis. De plus, son

utilisation diminuerait les besoins en herbicide et incorporerait avec efficacité les fertilisants. Pour ceux qui doivent emprunter la route, il n'y a pas d'inquiétudes, l'unité se replie complètement en son centre. Concernant le prix, il serait question d'environ 70 000 billets verts.

[www.humdingerequipment.com](http://www.humdingerequipment.com)



## Voiture de fonction

### Vivre l'agriculture, c'est voir les choses différemment

Les producteurs canadiens savent qu'ils jouent un rôle bien spécial : celui de contribuer à nourrir la planète. Ces producteurs se fient à des gens qui comprennent à quel point l'agriculture est une industrie unique. Le financement de FAC a été conçu en pensant à eux. L'agriculture, au cœur de la vie.

[www.fac.ca/avenir](http://www.fac.ca/avenir)



**Financement agricole Canada**  
Pour l'avenir de l'agroindustrie

Canada



139372

**L'ÉLIMINATOR!**

Machine de guerre pour les uns, ou multioutil pour les autres, l'Éliminator est une machinerie de 21 pieds de large, 40 de long et nécessitant un tracteur de près de 400 chevaux! Le concept est simple : un seul passage pour toutes les opérations (enfouissement de débris, hersage et préparation du lit de semence). Derrière la compagnie qui le produit se trouve une famille de producteurs agricoles de sixième génération. Pour eux, cet appareil économise les frais de carburant comme le veut la mentalité de travail minimal du sol, mais sans affecter les rendements. Utilisés au printemps, les résidus sont facilement incorporés, la terre est aérée et fragmentée à une profondeur allant jusqu'à 16 pouces, et le sol est uniformisé tout en étant nivelé. La structure de cette machinerie permet également de transporter une charge de 10 000 livres, qu'il soit question d'un applicateur à engrais, ou même d'un planteur. Mentionnons aussi qu'un système de lubrification automatique assure une durée prolongée à tous les roulements à billes. Outre ce modèle de 21 pieds de large, il existe des Éliminator plus petits, soit jusqu'à 11 pieds de largeur. Le prix pour le plus gros modèle dépasse les 100 000 \$.

[www.wilcoxap.com](http://www.wilcoxap.com)

**PLANTEURS À RANGS JUMELÉS**

L'équipementier Great Plains avait une nouveauté pour les producteurs plus petits : désirant également bénéficier de la technique des rangs jumelés : trois modèles de planteurs, respectivement de 4, 6 ou 8 rangs. Le représentant de la compagnie mentionne que ceux-ci font partie de la gamme Yield-Pro, laquelle a été soumise au plus ambitieux projet de tests mis en place par Great Plains. De fait, plusieurs années ont été nécessaires pour paramétrer tous les aspects avec comme résultat un niveau d'espacement des semis dont la précision est évaluée à 99,5 %. Ces trois planteurs peuvent être configurés en rangs jumelés ou rangs conventionnels de 30 pouces.

Un ventilateur hydraulique fournit une pression d'air positive qui permet de mesurer la quantité de semences sans se soucier d'une éventuelle fuite du vacuum. La capacité des planteurs est d'un boisseau par rang, et une glissière métallique située à l'extérieur permet de bloquer l'écoulement de semences, et ce, individuellement pour chaque rang. Mentionnons aussi la présence d'une jauge de pression à l'avant du planteur, permettant au producteur de connaître le débit d'air. Les trois modèles sont livrables en version portée ou tirée, et en option, différentes formes d'application de fertilisants peuvent être ajoutées et l'injection peut s'effectuer autant dans le rang, sur le rang ou entre les rangs.

[www.greatplainsmfg.com](http://www.greatplainsmfg.com)



# Élargissement du plan conjoint des producteurs de cultures commerciales

## SONDAGE

L'élargissement du plan conjoint des producteurs de cultures commerciales (PCPCC), c'est...

### Quoi ?

- Actuellement, la contribution au PCPCC est perçue uniquement sur les volumes de grains commercialisés ;
- Ce système de contribution pourrait être élargi aux grains consommés à la ferme ;
- On parlerait ici de l'élargissement du PCPCC puisqu'il s'agit simplement de donner un sens plus large à la définition du produit visé.

### Qui ?

- Jusqu'à maintenant, seuls les producteurs commercialisant, en tout ou en partie, leurs grains doivent contribuer au PCPCC ;
- À l'avenir, tous les producteurs de grains pourraient contribuer au PCPCC :
  - Les producteurs qui commercialisent leur récolte ;
  - Les producteurs qui commercialisent une partie de leur récolte et consomment l'autre partie à la ferme ;
  - Les producteurs qui consomment à la ferme l'ensemble de la récolte.

### Pourquoi ?

#### 1. Pour une question d'équité :

- Plusieurs services offerts par la FPCCQ bénéficient à tous les producteurs sans égard à la façon qu'ils écoulent leur récolte de grains :
  - Investissement en recherche de 450 000 \$ annuellement ;
  - Représentations de la FPCCQ sur la sécurité du revenu (ASRA, assurance-récolte, programmes fédéraux) ;
  - Service d'information sur les marchés (SIM) : de l'information diversifiée et pertinente pour tous les producteurs de grains du Québec ;
  - Représentation sur plusieurs autres dossiers : lois et réglementations, fiscalité municipale, agroenvironnement, etc.

#### 2. Pour stabiliser la capacité de financement des activités de soutien à la production de grains :

- À partir de contributions versées par les divers plans conjoints, l'UPA finance des activités profitant à tous les producteurs de grains ;
- Par souci d'équité, les grains consommés à la ferme sont ciblés comme des produits agricoles devant contribuer au financement de l'UPA ;
- Le levier financier actuel s'appuie sur environ 600 000 ha en production de grains commercialisés ;
- Cela s'avère insuffisant et il faut y adjoindre les 300 000 ha en production de grains consommés à la ferme.



## Comment ?

- Le besoin de financement en provenance des superficies de grains consommés à la ferme est de 840 000 \$, ce qui représente 2,80 \$/ha ;
- Ce montant financerait les actions suivantes :
  - 1/3 du financement des activités de recherche ( $450\,000 \$ \times 1/3 = 150\,000 \$$ ) ;
  - 1/3 du financement des activités syndicales et d'information reliées à la production ( $900\,000 \$ \times 1/3 = 300\,000 \$$ ) ;
  - contribution à l'UPA pour le grain consommé à la ferme (390 000 \$).
- Deux options s'offrent aux producteurs :
  - les contributions par tonne de grains commercialisés restent inchangées...
    - augmentation du financement des activités actuelles de soutien à la production.
  - ...ou elles sont réduites d'un montant équivalent à la nouvelle contribution des grains consommés à la ferme.
    - effet financier neutre.
- L'élargissement du PCPCC n'augmente pas les revenus de contribution de l'UPA :
  - ce que l'UPA obtient par le biais d'une nouvelle contribution sur les grains consommés à la ferme, soit 390 000 \$, elle en réduit les contributions qui lui sont versées par les autres offices de mise en marché.

## Quand ?

- S'informer :
  - Avec le présent bulletin et lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de votre syndicat des producteurs de cultures commerciales (SPCC)
- Répondre au sondage :
  - Possiblement, dès maintenant, en répondant au coupon-réponse ci-dessous ;
  - Préférentiellement, après l'AGA de votre SPCC où vous y obtiendrez plus d'information et des réponses à vos questions ;
- L'entrée en vigueur (si les producteurs adoptaient l'élargissement du PCPCC) :
  - lors d'une première assemblée générale du plan conjoint élargi, où les délégués décideraient du niveau de contribution pour les grains commercialisés et consommés à la ferme, et des modalités d'application.

### JE SUIS UN PRODUCTEUR QUI :

- Commercialise tout mon grain
- Commercialise une partie du volume de mon grain et consomme le reste à la ferme
- Consomme tout mon grain à la ferme

### JE SUIS...

En accord  En désaccord

...avec la proposition de modifications au Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales du Québec ?

### LES RAISONS POUR MON ACCORD / DÉSAccORD SONT :

---

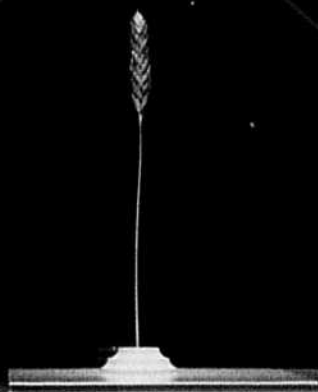
---

### Mes coordonnées sont :

Nom : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

555 boul. Roland-Therrien, bureau 505, Longueuil, J4H 4G4  
Fax : 450 679-6372 • Courriel : fpccq@fpccq.qc.ca





## Protection requise

C'est un crime. L'empiètement par les maladies peut voler vos rendements, diminuer la qualité du grain pour finalement vous priver de votre argent durement gagné. Assurez la sécurité de votre blé et de votre orge en utilisant les produits de protection les plus avant-gardistes de Bayer CropScience.

**PROLINE**

Faites confiance au fongicide Proline<sup>MC</sup> pour un contrôle incomparable de la brûlure fusarienne de l'épi dans votre blé ou votre orge. Il diminue également de façon remarquable les teneurs en mycotoxines – particulièrement la déoxynivalénole (DON) – procurant ainsi un meilleur classement, une qualité améliorée et des rendements supérieurs. Les propriétés curatives, protectrices et éradicantes de Proline lui permettent d'établir une nouvelle norme en terme de protection contre les maladies.

**Folicur**

Protégez votre blé avec le fongicide Folicur<sup>MD</sup>. Folicur procure une protection contre la gamme de maladies foliaires la plus complète, incluant les rouilles et la tache bronzée.

*Pour plus de renseignements au sujet de Proline et de Folicur et sur la meilleure façon de les intégrer dans votre système de production des céréales, visitez*

[CerealCentral.ca](http://CerealCentral.ca)

 Bayer CropScience

# Les producteurs à l'amende!

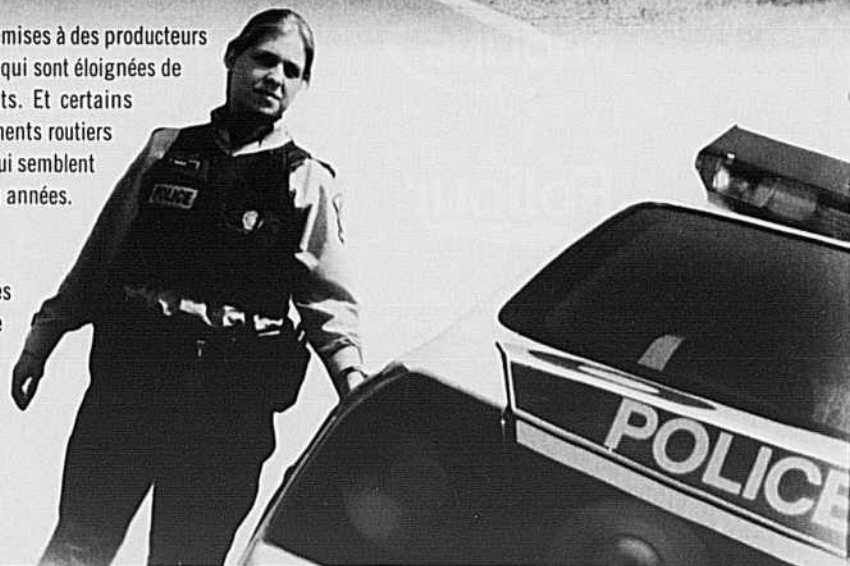
MARTIN MÉNARD



**N**ous entendons de plus en plus d'histoire de contraventions remises à des producteurs agricoles. De fait, plusieurs cultivent maintenant des terres qui sont éloignées de leur ferme, augmentant ainsi le nombre de déplacements. Et certains équipements utilisés en grandes cultures sont soumis à des règlements routiers stricts. Voici donc pour l'occasion les cinq types de contraventions qui semblent avoir le plus été émises à des producteurs agricoles, ces dernières années.

## 1- VOTRE PERMIS!

Assez simple direz-vous, mais des agents de la paix contactés ont mentionné que plusieurs producteurs agricoles avaient eu de frustrantes contraventions pour ne pas avoir eu leur permis de conduire sur eux. En fait, lorsqu'un agent intercepte n'importe quel conducteur, que ce soit pour une simple inspection, vous connaissez la fameuse question : « Puis-je voir vos papiers? » Par





**DuPont<sup>mc</sup>**  
**Gardien<sup>md</sup>**  
Herbicide

# Les mauvaises herbes ne peuvent échapper à la puissance de Gardien<sup>md</sup>.

L'herbicide Gardien<sup>md</sup> de DuPont<sup>mc</sup> va au-delà du glyphosate seul contre les mauvaises herbes coriaces comme le **pissenlit**, le **souchet comestible**, et le **laiteron potager**. De plus, il protège contre la résistance et les changements de population.

Pour brûlage en pré-semis dans le soya ou pour utilisation en postlevée sur le soya tolérant au glyphosate(GT), libérez la puissance de Gardien<sup>md</sup>.

**Maintenant, faites-en encore plus contre les mauvaises herbes avec le nouveau contenant géant de Gardien<sup>md</sup> MEGA<sup>mc</sup> pour 400 acres.**

Des questions? 1-800-667-3925/ [www.dupont.ca](http://www.dupont.ca)

Avec tout produit de protection des cultures, lire et suivre le mode d'emploi sur l'étiquette. Le logotype de l'Ovale de DuPont, DuPont<sup>mc</sup>, Les miracles de la science<sup>mc</sup>, Gardien<sup>md</sup> et Gardien<sup>md</sup> MEGA<sup>mc</sup> sont des marques déposées ou de commerce de E. I. du Pont de Nemours and Company ou ses affiliés. DuPont Canada est un utilisateur autorisé. Membre de CropLife Canada. ©Droits d'auteur. DuPont Canada 2010. Tous droits réservés.



*Les miracles de la science<sup>mc</sup>*

## Attention aux surcharges !

Des contraventions onéreuses ont appris à des producteurs que les limites de charge, notamment en période de dégel, s'appliquent également aux machineries agricoles!

Certains agriculteurs sont toujours très mécontents de cette réglementation puisqu'elle les force à diminuer les quantités de lisier transportées. Le ministère des Transports du Québec, en « collaboration » avec l'UPA, entrevoit toutefois la possibilité de revoir certaines dispositions afin de permettre aux producteurs d'augmenter les charges.

Le MTQ est présentement à effectuer une série de tests sur des citernes à lisier, et les résultats recueillis jusqu'à maintenant indiquent que deux empreintes de pneu créeraient moins de dommages à la chaussée.

Selon Gervais Corbin, cela pourrait signifier une augmentation des limites de charges : « Si nous prenons l'exemple d'une remorque à deux essieux, la charge maximale en période de dégel est présentement de 13 550 kg. Utilisée avec certains types de pneus de marque Alliance et Galaxy, la charge permise pourrait éventuellement être majorée à 16 550 kg.

Similairement, une remorque à triple essieu pourrait voir sa limite de charge passer de 18 000 kg à 22 000 kg, etc. » M. Corbin mentionne que les changements de règlements, s'ils surviennent, seront effectifs à temps pour la saison 2010.

conséquent, même si vous conduisez un tracteur et que votre équipement est conforme, si vous n'avez pas un permis de conduire en votre possession, c'est une amende de 52 \$ qui vous tombera entre les mains! Car n'oublions pas que toute personne circulant sur le circuit routier avec un véhicule mû par un moteur doit avoir son permis de conduire.

### 2- CE BON VIEUX TRIANGLE ORANGE...

Qu'il soit tombé par erreur ou simplement demeuré à la grange, une machinerie sans triangle orange, qui circule sur la route, est passible d'une amende de 52 \$.

### 3- LES CHAÎNES!

Sachons que toute remorque ou machine agricole doit être munie de chaînes destinées à la retenir en cas de bris du mécanisme d'attelage. Ici, il y a double problématique. D'une part, plusieurs producteurs agricoles n'ont pas de chaînes sur leur remorque, et d'autre part, certaines machineries récentes sont manufacturées avec une seule chaîne. Or, dans la loi, le terme « chaînes » est au pluriel. Cela signifie qu'un agent de la paix zélé pourrait émettre une contravention de 274 \$ au producteur qui n'a qu'une seule chaîne, et ce, en dépit du fait qu'elle ait été installée par le manufacturier. Règle générale, certains agents de la paix n'auront pas l'habitude d'émettre de billets d'infraction si le dispositif de retenue est de force adéquate et en bon état.

### 4- UN SURPLUS DE POIDS...

Lors du transport de lisiers, ou celui des grains récoltés, il y a des remorques de ferme en surplus de poids. Et à ce sujet, des charges maximales sont clairement établies en fonction du nombre d'essieux d'une remorque et conformément à la capacité des pneus indiquée par le fabricant. De plus, en période de dégel, la charge maximale permise diminue considérablement, même pour les remorques agricoles. Bref,



L'épandeur à lisier fait partie des machineries considérées comme des remorques. Et ce type de remorques doit avoir une largeur maximale de 3,75 mètres comprenant les roues, et 2,60 mètres sans les roues.

advenant une surcharge, l'amende peut être très désagréable. Minimum 300 \$, auxquels est additionné un certain montant par tranche de 1000 kg excédentaire. Dans certains cas, c'est 100 \$ pour chaque 1000 kg en trop, en plus des frais...

### 5- GARE AUX DIMENSIONS EXCESSIVES!

Une somme de 1150 \$, voilà le montant de l'infraction qui a été payé par un producteur de Maskinongé, et ce, pour avoir circulé sur la voie publique avec un élévateur à grains. « Ma vis fait 71 pieds, et je dois parfois la déménager. L'an dernier sur la route 138, j'ai reçu une amende très salée. Et l'agent n'a pas été des plus sympathiques; après lui avoir demandé pourquoi j'avais eu le droit à une telle contravention, il m'a dit que c'était écrit sur le billet d'infraction... En me renseignant, j'ai vu que la loi interdit les remorques dont la structure dépasse quatre mètres après l'essieu. Donc même une vis à grains plus petite, comme celle de mon voisin qui fait 51 pieds, serait jugée hors normes ». Ce producteur a raison: la majorité des vis à grain sont autant de remorques hors normes aux yeux de la loi. Et non seulement parce que la partie arrière dépasse de 4 mètres l'essieu (13 pieds), mais aussi, Gervais Corbin, ingénieur au ministère des Transports du Québec, mentionne que la longueur totale d'une

remorque ne doit pas dépasser 12,5 mètres (41 pieds). M. Corbin ajoute que pour l'instant, si un agriculteur veut circuler légalement avec ce type d'équipement, il doit demander un permis spécial auprès de la SAAQ. Mais les problèmes de dimension ne concernent pas uniquement les vis à grain. Loin de là! Les voitures à grains et débardeurs à grains (grain car) sont également soumis à une réglementation précise. Si elles

empruntent la voie publique sans chargement, elles peuvent avoir une largeur maximale de 3,75 mètres (12 pieds). Mais une fois chargées, ce ne sont que les voitures à grains ayant moins de 2,6 mètres (8,5 pieds) qui peuvent circuler sur la route. L'objectif est de permettre aux débardeurs à grains, généralement plus larges que 2,6 mètres, de se rendre au champ, mais le Ministère les trouve trop larges pour qu'ils fassent la navette

sur la route, entre la ferme et le champ. Pour ce type d'utilisation, ils incitent alors les producteurs à utiliser des camions, ou des voitures à grains aux largeurs raisonnables.

Concernant les épandeurs à lisier et pulvérisateurs, les règles sont différentes: le corps de la remorque ne doit pas dépasser 2,6 mètres de largeur. Toutefois, les roues peuvent dépasser en largeur, pourvu que la largeur totale, avec les roues, n'ait pas plus de 3,5 mètres de largeur.

### DES CHANGEMENTS À L'HORIZON?

Présentement, les tracteurs de ferme, moissonneuses-batteuses, machineries agricoles (herse, semoir, etc.) ne sont pas soumis à aucune largeur maximale. Mais les choses pourraient changer. Le Ministère veut réglementer les dimensions de ces véhicules, de sorte que plus les machineries sont larges, plus ils seront soumis à des normes de sécurité et de visibilité (escortes, etc.). De son côté, l'UPA demande à ce que ces normes ne soient pas trop contraignantes, de plus, elle exige certains assouplissements de règlements, notamment afin d'augmenter la largeur permise pour les remorques transportant du grain, permettre une seule chaîne comme système de retenue, faciliter le transport de certains équipements hors normes, etc. D'ici un an, nous serons en mesure de connaître les futurs règlements, mais entre-temps, sachez que la réglementation présente fait force de loi; alors pour éviter des contraventions aussi élevées que frustrantes, il faut être conforme, et dans le doute, renseignez-vous.

Sources: Jean-Yves Gagnon, contrôleur routier au Bas-Saint-Laurent et Gervais Corbin, ingénieur, MTQ

## Des normes complexes?

Lors de sa conférence, le 13 janvier dernier à Saint-Hyacinthe, Gervais Corbin du ministère des Transports du Québec expliquait aux producteurs que certains équipements agricoles sont bel et bien soumis à une réglementation routière. Et il en a fait ricaner plusieurs lorsqu'il a mentionné que celle-ci était simple. Mais face aux quelques boutades, sa réplique fut intéressante: « Au départ, la loi est claire et elle s'applique à tout le monde; les véhicules qui circulent sur la voie publique doivent respecter

une longueur de 12,5 mètres (41 pieds), une hauteur de 4,15 m (13,6 pieds), une largeur possible de 2,6 mètres (8,5 pieds), et un poids maximum. Sauf dans le domaine agricole! En fait, les producteurs font l'acquisition de machineries de plus en plus grosses, et ils demandent alors des exceptions aux règlements routiers. Or, plus il y a d'exceptions, plus la réglementation est alourdie. Un agriculteur dans la salle s'est alors levé: « Il serait important que le Ministère soit proactif plutôt que réactif. Car de nouvelles

machineries s'en viennent avec des pneus basse pression de largeurs supérieures. Les règlements devraient être évolutifs et prévoir que ces nouvelles machineries seront encore plus larges. » M. Corbin a alors répondu: « Je comprends qu'il y ait de nouveaux produits, mais à la base, c'est le producteur qui décide de l'acheter. Et s'il doit utiliser le réseau routier avec sa machinerie, il devra en tenir compte lors de l'achat. Car il y aura une limite à ce que nous pourrions accepter comme dimensions hors normes maximales. »

# Fertilisation azotée en postlevée du maïs-grain sous semis direct

Deux fois sur trois, l'application d'urée à la volée sans incorporation au sol a permis d'obtenir des rendements équivalents à ceux obtenus lorsque l'urée est incorporée au sol.

Le semis direct en grandes cultures est une pratique agricole de plus en plus courante au Québec. Lors du semis, on apporte généralement une fraction de l'engrais nécessaire au bon démarrage de la culture (azote, phosphore et potasse). Pour répondre aux besoins importants en azote de la culture du maïs-grain, il est recommandé d'apporter la majeure partie de l'azote lorsque le maïs atteint le stade phénologique de six feuilles. Après l'atteinte du stade six feuilles, la croissance du maïs progresse de manière exponentielle, de même que ses besoins en éléments fertilisants. En régie conventionnelle, l'azote est apporté sous différentes formes (urée, nitrate, ammoniac) en l'incorporant au sol plus ou moins à proximité du rang de maïs selon les quantités appliquées. En semis direct, certains producteurs apportent l'azote nécessaire au maïs-grain sous forme d'urée à la volée, sans incorporation au sol. Cette pratique pourrait se traduire par des pertes potentielles sous forme d'ammoniac ( $\text{NH}_3$ ) vers l'atmosphère et ainsi contribuer aux gaz à effet de serre (GES) responsables du réchauffement climatique mondial. Certaines conditions peuvent favoriser les pertes sous forme d'ammoniac lorsque l'urée est appliquée à la volée et non incorporée : l'absence de pluie suivant l'application, la quantité des résidus présents à la surface du sol, les températures élevées, les pH élevés du sol, les sols avec de faibles contenus en argile ou en matière organique, et l'application sur

un sol humide suivie de conditions asséchantes.

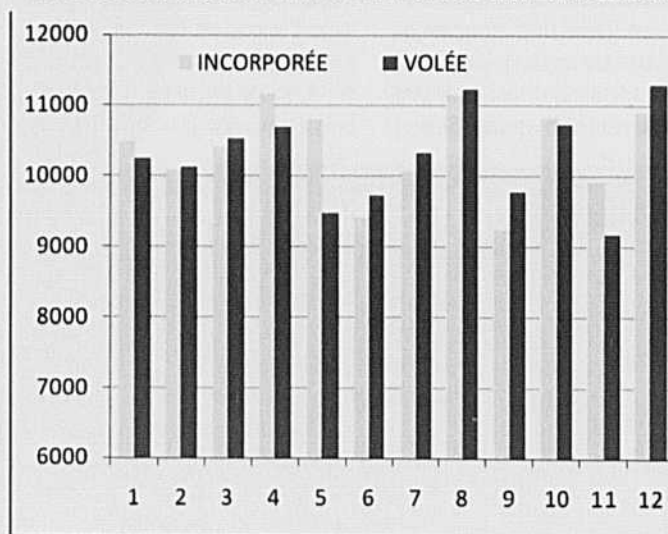
Afin de vérifier le bien-fondé agronomique de cette pratique, douze essais scientifiques ont été réalisés, généralement sur des sols argileux avec de faibles pentes qui étaient pratiquement tous en semis direct depuis au moins cinq ans. La moitié de ces essais ont été réalisés dans la région de Lanaudière et l'autre moitié en Montérégie. De plus, nous avons aussi comparé deux formes d'azote, l'urée et le nitrate, dans sept des douze essais. De cinq à six doses ont été évaluées dans chaque essai. La quantité de démarrages lors du semis était de 50 à 55 kg N/ha et les quantités ajoutées au stade de trois à six feuilles ont varié de 70 à 190 kg N/ha pour un total variant de 50 à 240 kg N/ha. Plus de 600 parcelles à la ferme ont ainsi été réalisées au cours des sept dernières années. Nous discuterons avant tout des rendements obtenus, mais nous avons aussi évalué la teneur en eau et

le poids spécifique des grains. Nous n'avons pas évalué les pertes potentielles d'azote sous forme d'ammoniac, car cette évaluation exige de l'équipement sophistiqué dont nous ne disposons malheureusement pas.

## RÉSULTATS OBTENUS

Le rendement moyen mesuré sur l'ensemble des 600 parcelles a été de plus de 10 000 kg/ha. L'apport d'azote a été significatif sur les rendements en grains dans onze des douze 12 essais. L'ajout d'azote en postlevée a donc eu un effet significatif et a permis d'obtenir des rendements en grains plus élevés. L'apport d'urée à la volée et non incorporé au sol a donné des rendements équivalents ou supérieurs aux rendements obtenus lorsque l'urée était incorporée au sol dans huit des douze essais, soit deux fois sur trois. En consultant les données climatiques des stations météorologiques les plus

EFFET DE L'APPORT D'URÉE À LA VOLÉE ET INCORPORÉE SUR LES RENDEMENTS EN MAÏS-GRAIN EN SEMIS DIRECT



Axe des ordonnées (Y) : Rendements en kg/ha

Axe des abscisses (X) : Numéro de l'essai au champ

proches des quatre sites d'essai (voir graphique, essais 1, 4, 5 et 11) où les rendements ont été supérieurs lorsque l'urée était incorporée, nous avons constaté qu'il n'y avait pas eu de pluie en quantités significatives (5-10 mm) au cours des cinq journées suivant l'application de l'engrais.

Les doses économiques optimales (DEO) ont varié de 130 à 180 kg N/ha dans dix des douze essais. Ces doses optimales sont similaires à celles recommandées dans les grilles du CRAAQ, recommandations qui sont fixées de 120 à 170 kg N/ha. Dans les deux derniers essais, les DEO ont été de 220 et 230 kg N/ha. L'absence de pluie cumulée à des températures élevées au cours des journées suivant l'apport d'azote a sans doute fait augmenter les pertes par volatilisation dans ces deux essais. Nous avons comparé deux formes d'azote : urée et nitrate. L'utilisation à la volée ou incorporée du nitrate a permis d'obtenir de meilleurs rendements dans deux des sept essais. L'urée s'est avérée meilleure que le nitrate dans un seul essai. Dans les quatre derniers essais, les rendements obtenus étaient similaires.

Dans une étude réalisée à Saint-Lambert-de-Lévis sur un loam limoneux, il a été démontré qu'il y a eu près de 60 % de pertes sous forme d'ammoniac suivant l'apport d'urée à la volée en absence de paille et de pluie au cours des 30 jours suivant son application. La présence de 4 tonnes/ha de paille d'orge à la surface du sol permettait de réduire à 35 % ces pertes. Une pluie de 12 mm au cours des trois heures suivant l'application permettait de réduire à 15 % ces pertes. L'incorporation de l'urée au sol permettait de réduire les pertes de 60 à 32 %, soit l'équivalent des pertes mesurées lorsqu'il y avait présence de 4 tonnes/ha de paille. En semis direct, les résidus présents à la surface du sol dans des rotations maïs-soya représentent au bas mot 4 tonnes/ha. Il serait alors raisonnable de croire que les pertes d'ammoniac associées à l'ajout d'urée à la volée en système de semis direct pourraient être équivalentes à celles mesurées dans le traitement où il y avait 4 tonnes/ha de paille (35 %). Ces pertes sont aussi équivalentes à celles mesurées (32 %) dans l'expérience de Saint-Lambert-de-Lévis réalisée sur un retour de céréales

où la paille avait été exportée et où l'on avait incorporé l'urée au sol. Il y aurait beaucoup à gagner à réaliser une expérimentation similaire à celle de Saint-Lambert-de-Lévis sur un ou des sites en semis direct depuis au moins cinq ans dans la grande région de Montréal.

Selon les résultats obtenus de parcelles réalisées chez des producteurs de semis direct des régions de Lanaudière et de la Montérégie au cours des sept dernières années, l'utilisation d'urée à la volée permettrait d'obtenir des rendements équivalents à ceux obtenus si l'urée était incorporée au sol dans deux cas sur trois. Pour le tiers restant, l'efficacité de l'urée apportée à la volée aurait été grandement améliorée si cette application avait été réalisée en tenant compte des niveaux de probabilité des pluies à venir émises par les prévisions météorologiques régionales.

*Gilles Tremblay, agronome, CÉROM  
Jules Blanchette, agronome, MAPAQ  
Éric Thibault, agronome, club Pleine Terre  
Pierre Filion, technicien agricole, MAPAQ*

## Profitez du plein potentiel de rendement de vos sols et de la génétique du maïs-grain

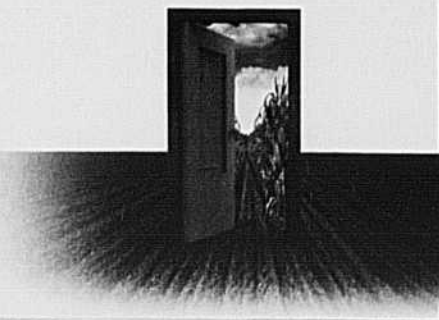
### LES PROGRAMMES DE FERTILISATION 3 ET 5\*

aident à répondre aux besoins élevés des hauts rendements



Sur 31 sites d'essais entre 2006 à 2009, le taux de réussite des engrais 3 et 5\* avec MES sur toutes les autres sources de phosphore est de 79 %.

La moyenne d'augmentation des essais du quart supérieur du groupe de plus de 10 tm/ha obtenue par l'utilisation des démarreurs 3 et 5\* est de 1,12 tm/ha.



SYNAGRI QUÉBEC 418 832.6196 • SYNAGRI RIVE-SUD 450 346.5384 • SYNAGRI RIVE-NORD 450 752.1081  
SYNAGRI EST ONTARIO 613 932.0275

139369

## ROTATION CCAE

# Un outil d'évaluation des rotations de cultures

MAUDE BUJEAULT-BOLDUC\*

L'équipe de coordination des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) a récemment mis à la disposition des producteurs agricoles du Québec un logiciel de promotion et d'évaluation économique des rotations de cultures. Cet outil, dont les bases avaient été élaborées par le Club Sol-Art, aujourd'hui ConseilSol, a été bonifié par l'Équipe de coordination des CCAÉ et fait ressortir la rentabilité à long terme de diverses rotations de cultures.

Depuis plusieurs années, le prix des grains stagne et celui des intrants augmente, si bien que la marge économique nette des cultures diminue. Il devenait donc impératif de trouver des moyens de réduire les coûts de production afin de maintenir la compétitivité des exploitations agricoles. Une rotation des cultures bien planifiée et bien gérée apporte de nombreux bénéfices, qui se traduisent à la fois par une augmentation des rendements, ainsi que par l'obtention de rendements plus constants d'une année à l'autre.

Ce logiciel permet aux producteurs de définir un portrait plus réaliste des rotations de cultures et de comparer différentes rotations, en utilisant les données propres aux producteurs agricoles.

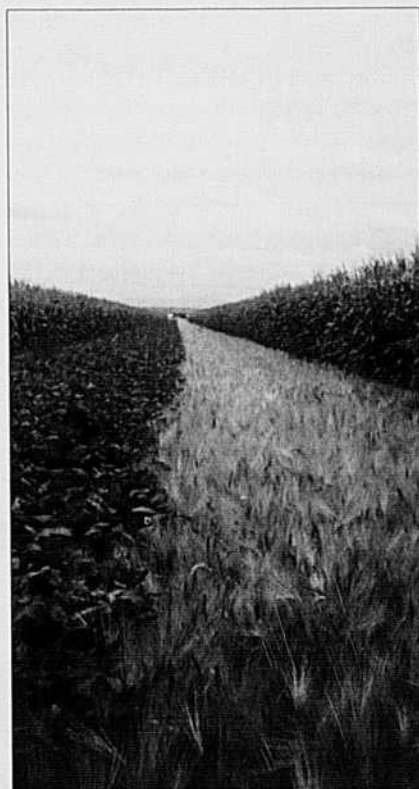
Ainsi, ils seront outillés pour choisir les rotations qui leur conviennent le mieux.

Cet outil, très important pour le secteur agricole, est disponible gratuitement pour tous les producteurs agricoles québécois. Ceux-ci peuvent le télécharger sur la page d'accueil du site Internet des CCAÉ au [www.clubsconseils.org](http://www.clubsconseils.org).

Notez que la réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à la contribution financière du Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA). Ce programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est livré par l'intermédiaire du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ).

Notons également que les CCAÉ bénéficient du soutien financier des gouvernements du Canada et du Québec, par l'entremise de l'Accord Cultivons l'avenir et du programme Prime-Vert. Ils sont également financés par les producteurs agricoles accompagnés par l'entremise d'une cotisation annuelle ou par la facturation de services-conseils individuels.

\*conseillère aux communications CCAÉ



## Dormez tranquille.

avec un suivi professionnel du semis à la récolte

### On travaille pour vous!



Avec plus de 20 ans d'expérience auprès des producteurs de soja non OGM, Ceresco continue d'offrir des variétés de soja à prime supérieure. Ceresco se démarque en offrant un soutien aux producteurs. Une équipe d'agronomes et de techniciens est à votre disposition et ce, en tout temps, pour ainsi maximiser vos revenus.

1 888 427-SOYA (7692)

[www.sgcresco.com](http://www.sgcresco.com)

### Nos variétés :

Apalis et Lorient	2600-2700 UTM	Kamichis	2550 UTM
Calao (Type Tofu)	2750 UTM	PS36	2570 UTM
Colibri (Type Natto)	2500 UTM	Toki (Type Tofu)	2650 UTM
Ibis (Type Natto)	2675 UTM	RD-714	2600 UTM



Ceresco

Faire du soja une culture

450 427-3831 • 1 888 427-SOYA (7692)

139373

Obtenez la performance recherchée  
avec une marque de confiance.

# Cela vaut un sourire.

Les travaux printaniers approchent  
et vous avez beaucoup de choses à  
préparer. L'herbicide RoundUp Ultra2® vous  
offre un contrôle légendaire des mauvaises  
herbes en présemis, les meilleures garanties  
de l'industrie et la confiance d'une marque  
renommée. Un herbicide extraordinaire,  
une décision facile. Vous souriez toujours?

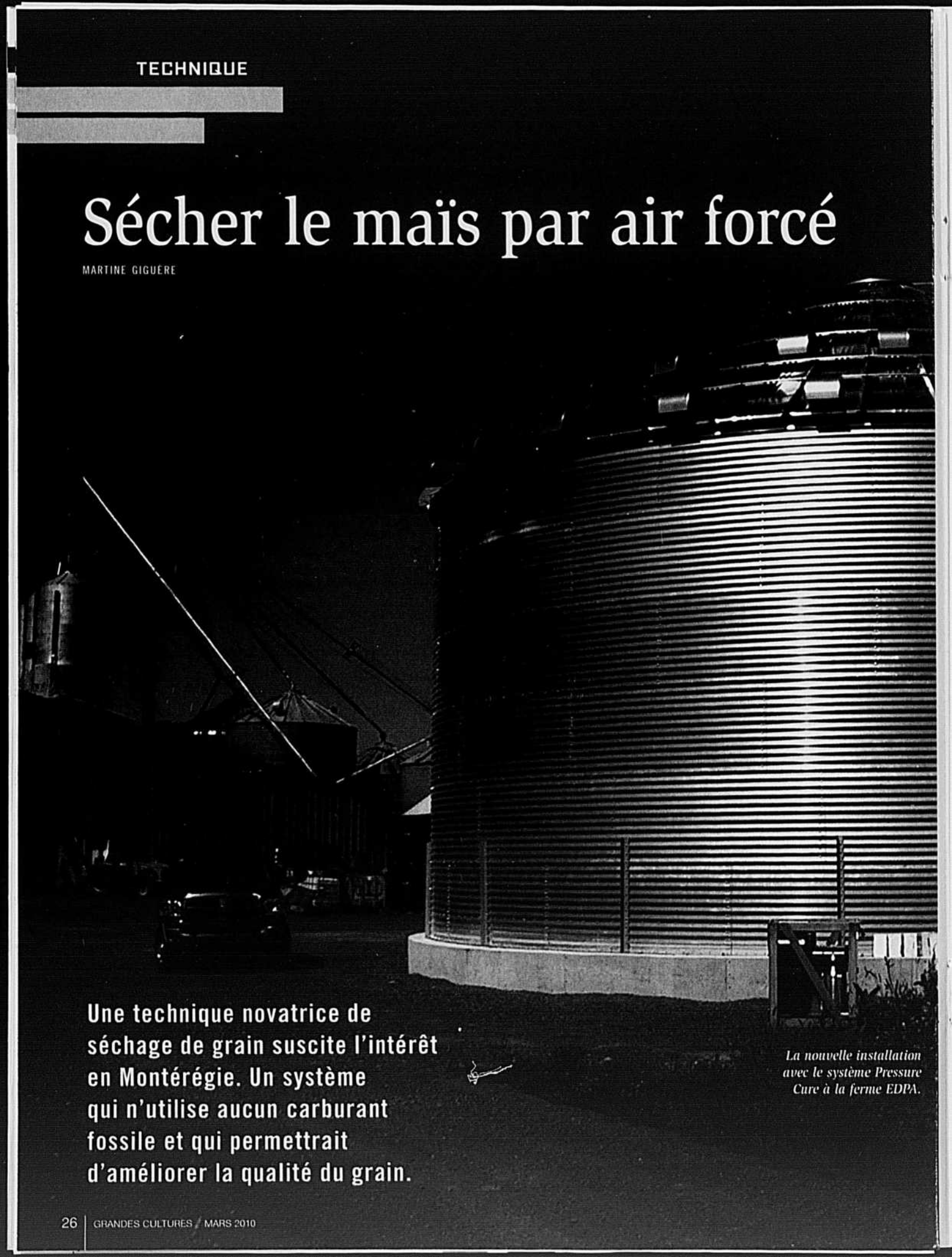
*Pour plus d'information, consultez  
votre détaillant.*



TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LES DIRECTIVES APPARAISSANT SUR LES ÉTIQUETTES. RoundUp et  
RoundUp Ultra2 sont des marques de commerce enregistrées de Monsanto Technology LLC,  
Monsanto Canada, Inc. licencié © 2010 Monsanto Canada Inc.

# Sécher le maïs par air forcé

MARTINE GIGUÈRE



Une technique novatrice de séchage de grain suscite l'intérêt en Montérégie. Un système qui n'utilise aucun carburant fossile et qui permettrait d'améliorer la qualité du grain.

*La nouvelle installation avec le système Pressure Cure à la ferme EDPA.*

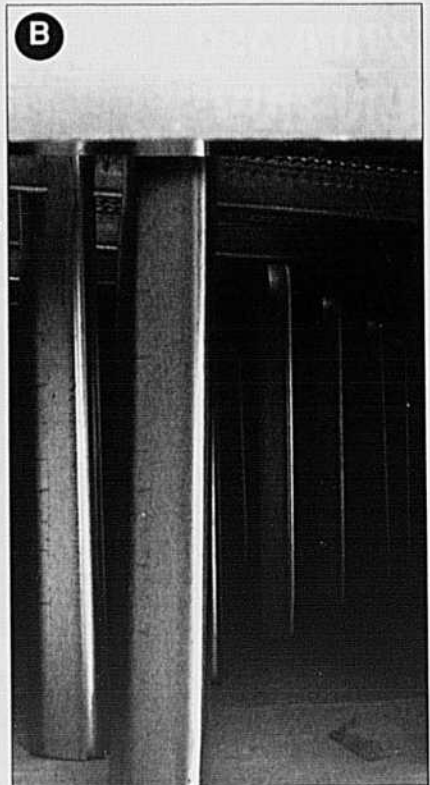
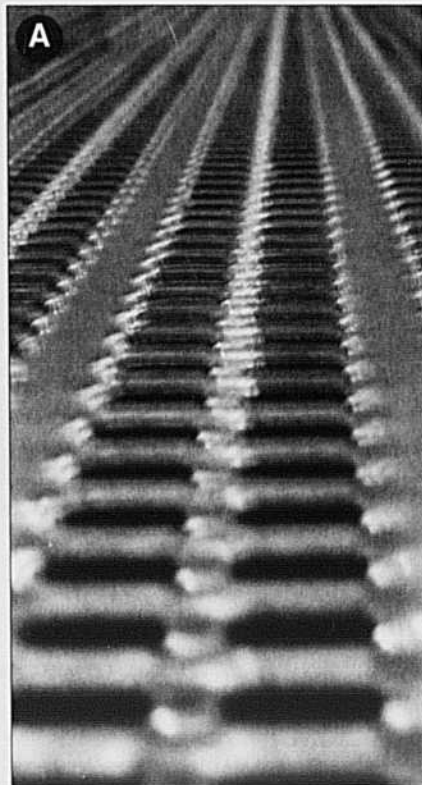
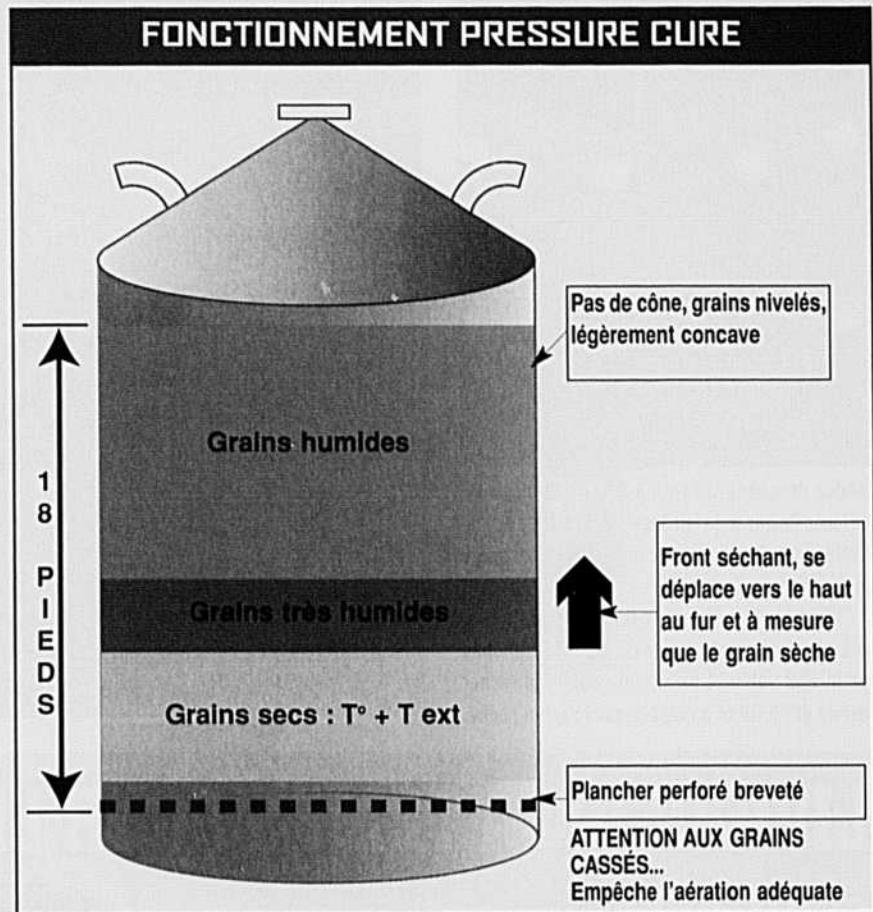
À l'hiver 2009, le producteur Raymond Durivage, de la ferme EDPA à Saint-Édouard, visite l'exposition agricole de Louisville au Kentucky. Un des kiosques attire son attention, celui de CMC-Pressure Cure. On y présente une technique de séchage de maïs par air forcé. Raymond Durivage explique qu'il était à la recherche d'une méthode alternative pour faire sécher le grain : « On avait besoin d'augmenter notre capacité d'entreposage, mais aussi de trouver une façon de réduire les coûts de séchage. » De plus, il avait comme objectif d'améliorer la qualité du grain. Et les avantages du système Pressure Cure sont justement d'augmenter le poids spécifique et la qualité du grain, d'utiliser comme source d'énergie l'électricité (aucun carburant fossile), de réduire les frais de séchage et d'infrastructure.

« Puisque le prix de l'électricité est fixé par la Régie de l'énergie du Québec, son prix est stable et cela permet une meilleure planification des coûts de séchage », affirme Raymond Durivage.

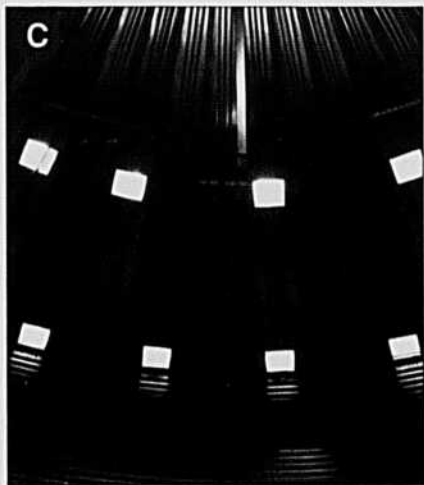
Les agronomes Nadia Surdek et Carl Bérubé s'intéressent à cette méthode et élaborent un projet<sup>1</sup>. Tout d'abord, il fallait calculer les frais variables d'un tel système comparativement aux systèmes existants. Parmi les hypothèses de départ, on estime le coût de séchage avec un séchoir conventionnel à 16 \$/t (propane à 0,50 \$/l et une consommation de 32 l/t) et à 10 \$/t avec le système Pressure Cure (0,07 \$/kWh). « Les objectifs du projet sont de démontrer si cette technique est adaptée au Québec et de comparer la performance de ce système avec les méthodes traditionnelles quant à la consommation d'énergie, la qualité du grain et la rentabilité économique », indique Carl Bérubé.

#### PRESSURE CURE : TECHNIQUE ET FONCTIONNEMENT

« En théorie, il faut récolter le grain à 25 % d'humidité et réduire au maximum la proportion de grains cassés, idéalement à moins de 2 %. Un tamis installé sur la vis permet de le nettoyer. Pour un silo de 14,5 m (48 pieds), trois gros ventilateurs propulsent de forts volumes d'air à température ambiante avec idéalement une humidité relative de moins de 70 % », précise Nadia Surdek. Parmi les particularités du système, le plancher perforé breveté et muni de spacers afin de faciliter le mouvement de l'air (photos A et B), un système de ventilation adapté (photo C) et un répartiteur de grains (photo D). Pour suivre l'évolution de la température dans le silo, on a installé des



Photos : Carl Bérubé, Club Agr-Action de la Montérégie



sondes descendant jusqu'à 0,9 m du plancher perforé. Enfin, à la surface, le grain doit être nivelé manuellement pour lui donner une légère forme concave (photo E).

Dès l'entrée du maïs dans le silo, il faut partir les trois ventilateurs de 30 HP (branchés sur le 550 volts). L'air circule par le plancher perforé et au fur et à mesure que le grain sèche,



# LIVRAISON À TEMPS POUR LE PRINTEMPS

**SÉRIE 8600**  
**270 À 350 HP**

**EN INVENTAIRE**  
**PRÉSENTEMENT**



Plus de 6,22 m<sup>2</sup> (67 pi<sup>2</sup>)  
en surface vitrée.

Le capot enveloppant, en pente, le nouveau châssis sculpté, les échappements latéraux, contribuent à la vue panoramique.

Munis du système de gestion électronique du moteur 3 (EEM3), les moteurs AGCO SISU POWER de 8,4 L gardent un couple maximum entre 1 185 et 1 550 trs/min et livrent une puissance constante jusqu'à 1 570 trs/min pour s'acquitter des plus durs travaux que vous pouvez trouver.

**Technologie e3**  
pour de l'air plus propre.

De pair avec le système EEM, notre nouvelle version de la technologie e3 pour de l'air propre signifie que le moteur diesel AGCO SISU POWER fonctionne plus proprement, reste plus froid et dure plus longtemps.



Disponible chez vos concessionnaires MF

**AMOS**  
Agritibi R. H. Inc.

**AMQUI**  
Machinerie J.N.G. Thériault Inc.

**COATICOOK**  
Service agricole de l'Estrie

**LAURIER STATION**  
Faucher & Faucher Laurier Inc.

**LOUISEVILLE**  
Machineries Nordtrac Ltée

**MONT-JOLI**  
Garage Paul-Émile Anctil Ltée

**MONT-LAURIER**  
F. Constantineau Inc.

Massey Ferguson™ est une filiale à part entière de la société Agco Corporation, Duluth, Georgie - [www.agcocorp.com](http://www.agcocorp.com)

**NAPIERVILLE**  
Hewitt Equipment Ltée

**ROUGEMONT**  
Hewitt Equipment Ltée

**SABREVOIS**  
Équipements Guillet Inc.

**SAINT-ANDRÉ AVELLIN**  
Garage André Parisien

**SAINT-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA**  
Garage H. Thiboutot Inc.

**SAINT-AUGUSTIN**  
DE-DESMAURES (Québec)

Hewitt Equipment Ltée

**SAINT-BRUNO (Lac St-Jean)**  
G. M. D. Inc.

**SAINT-CYPRIEN**  
Alcide Ouellet & Fils Inc.

**SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU**  
Groupe Symac,

machinerie agricole

**SAINT-HYACINTHE**  
Groupe Symac,

machinerie agricole

**SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN**  
Machineries Nordtrac Ltée

**SAINTE-ANNE-DES-PLAINES**  
Équipements Yvon Rivard Inc.

**SAINTE-JUSTINE DE-NEWTON**  
R. Brisebois & Fils Ltée

**SAINTE-MARIE-DE-BEAUCE**  
Faucher & Faucher Inc.

**WARWICK**  
Champoux machineries Inc.

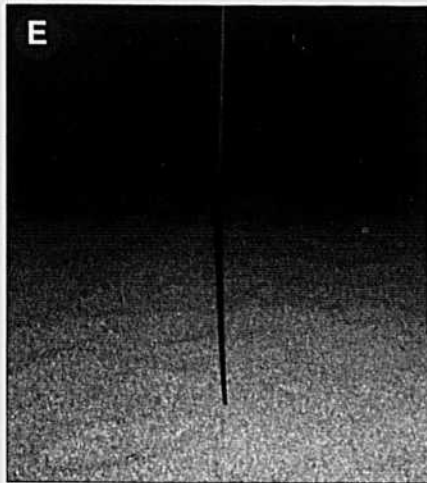


**MASSEY FERGUSON™**

[www.masseyferguson.com](http://www.masseyferguson.com)

138737

E



un front séchant se crée. En fait, le poids du grain humide avec la pression de l'air forme une zone de grains très humide, le front séchant (voir schéma). Dans le projet, on a comparé trois techniques : Pressure Cure — nouvelle installation, Pressure Cure — adapté sur un silo existant, séchoir en continu — gaz propane et silo-séchoir conventionnel — gaz propane. Pour chacun des systèmes, on a mesuré plusieurs paramètres (tableau 1).

TABLEAU 1

## Paramètres évalués

### CONSOMMATION D'ÉNERGIE :

- Performance des ventilateurs
- Mesure de l'ampérage
- Lecture des compteurs
- Propane

### GRAIN :

- Volume
- Température dans les silos Pressure
- Cure
- Humidité
- Poids spécifique

### COÛTS DES OPÉRATIONS

### RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

### DURÉE DU SÉCHAGE


### 2009 : SAISON DIFFICILE

Grains cassés, taux d'humidité élevé, pourritures en grande quantité, la saison 2009 a tout de même permis de faire avancer les connaissances de ce nouveau système et d'y apporter des correctifs pour 2010. « Habituellement, le remplissage du silo doit se faire sur une période de trois jours avec du maïs à 25 % d'humidité »,

mentionne Nadia Surdek. Impossible de procéder ainsi cette année, car l'humidité varie d'un bout de champ à l'autre passant de 28 à 36 % dans certains cas. Ainsi au lieu de remplir en une seule fois le silo, la compagnie américaine propose un remplissage séquentiel en trois temps pour permettre au taux d'humidité de baisser naturellement au champ.

Le coût de l'herbicide Liberty<sup>MD</sup> est maintenant sous \$ 12/acre\* pour un excellent contrôle d'une vaste gamme de mauvaises herbes dans tous vos hybrides de maïs Herculex<sup>MD</sup>, Agrisure<sup>MD</sup> et Smartstax<sup>MC</sup> contenant le trait LibertyLink<sup>MD</sup>.

Fait partie de la famille des cultures  
LibertyLink tolérantes aux herbicides.

 Bayer CropScience

Toujours lire et se conformer aux directives de l'étiquette. Liberty<sup>MD</sup> et LibertyLink<sup>MD</sup> sont des marques de commerce déposées de Bayer. Bayer CropScience est un membre de CropLife Canada. 01/10-11716F-02  
Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs compagnies respectives.  
\*Selon une dose de 1.0 litre/acre au PDSM.

139485



*On recommande de remplir le silo en trois jours avec du maïs à 25 % d'humidité et moins.*

Les piètres conditions météorologiques lors du séchage, notamment l'humidité relative élevée (plus de 70 %) ralentit le séchage. Grâce aux sondes de température, les deux conseillers et Raymond Durivage font un suivi serré de l'évolution de la température dans les deux silos équipés du système Pressure Cure. Ils effectuent également de l'échantillonnage en profondeur (à trois positions et cinq profondeurs dans le silo) afin de mesurer le poids spécifique.

#### RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

Le système Pressure Cure permet-il d'améliorer le poids spécifique? Pour y répondre, on a pris des mesures à l'entrée et une fois le maïs séché. Selon ces données préliminaires, le système Pressure Cure a permis un gain de plus de 2,35 kg/hl. Cependant, ce n'est qu'une fois toute la récolte vendue qu'il sera possible de valider cette information.

Quant aux vomitoxines, leur présence n'est pas reliée à la méthode de séchage. Les toxines étaient présentes en grande quantité au champ et le séchage du grain ne fait que limiter leur propagation. « En gros, on sèche ce que l'on récolte », mentionne Nadia Surdek.

Du côté économique, de nombreuses données sont en voie d'être colligées : frais varia-

bles et fixes de chaque système, le coût de séchage par tonne de maïs, poids spécifique. « Mais l'analyse économique complète est à venir. Chose certaine, nous avons ventilé pendant 69 jours au lieu des 30 jours recommandés. Il y a donc eu plusieurs heures de ventilation inutiles à cause de la saison difficile et de l'apprentissage de cette nouvelle technique de séchage », affirme Carl Bérubé. Un bilan énergétique a été fait pour chacun des systèmes et le système Pressure Cure arrive en tête avec une consommation de 72 % comparativement à 100 % pour le séchoir en continu et 143 % pour le silo-séchoir.

#### MODIFICATIONS POUR 2010

Lors de l'échantillonnage en profondeur, on s'aperçoit que le front séchant passe sur les côtés du silo. « Dans le plan original, on suggère d'installer une jupe non perforée sur le pourtour du plancher. La jupe aurait forcé l'air à passer par le centre », précise Carl Bérubé. L'absence de jupe et des quantités élevées de particules fines et de grains cassés ont nui au séchage. « En plus d'installer une jupe, nous allons modifier et relocaliser les sorties de ventilation, et placer le nettoyeur à grain plus haut sur la vis », ajoute Carl Bérubé. D'autres

améliorations pourraient être apportées au répartiteur de grain et ils envisagent de passer le grain dans un crible rotatif avant de remplir le silo.

L'essai de ce système de séchage est une première québécoise. L'intérêt est grand, car le système Pressure Cure permet de planifier les coûts de séchage. Le prix de l'électricité est stable par rapport à celui des carburants fossiles dont les fluctuations peuvent réduire de beaucoup les marges bénéficiaires. Éventuellement, la réduction des gaz à effet de serre pourrait également devenir un enjeu économique. Enfin, ce système permet aux grains de compléter leur maturité physiologique et d'améliorer la qualité. Un projet à suivre et qui se poursuivra l'automne prochain!

*'Le requérant du projet est la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec et le codemandeur est la ferme EDPA inc.*

*\*Une partie du financement de ce projet a été assurée par Agriculture et Agroalimentaire Canada par l'entremise du Programme canadien d'adaptation agricole. Au Québec, la part destinée au secteur de la production agricole est gérée par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec.*

# FA1T



**Halex<sup>MC</sup> GT est le premier herbicide de postlevée qui agit en une seule application.** Il maîtrise les mauvaises herbes durant toute la saison en combinant la commodité du glyphosate et une activité résiduelle à large spectre. Un seul traitement suffit même pour venir à bout des mauvaises herbes les plus récalcitrantes. Pour vos cultures de maïs, facilitez-vous la vie en optant pour Halex GT, la solution en un seul passage. Pour en savoir plus, parlez-en à votre détaillant, communiquez avec notre Centre de ressources pour la clientèle au 1-877-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visitez [Syngenta.ca/fr](http://Syngenta.ca/fr)

# Faits saillants du marché

PATRIC MÉNARD\*



**A**u Québec, l'été 2009 a été un des plus difficiles des dernières années pour la production de grains. Le temps anormalement frais et les précipitations souvent excessives ont influencé les rendements et la qualité des grains.

## MAÏS

Malgré un semis hâtif et dans de bonnes conditions, le maïs a affiché d'importants retards de développement à l'été et l'automne passés. Les importantes précipitations ont causé des dommages dans plusieurs secteurs. En termes de dommages causés au maïs par les conditions météo, l'année 2009 se situe entre 2000 et 2006. En 2006, le rendement moyen provincial a été de 7 t/ha, comparativement à 7,5 t/ha en 2007, mais le rendement était plus variable en 2009. De plus, en 2006, «seulement» 3,1 % des superficies de maïs ont dû être abandonnées alors que 5,5 % des superficies l'ont été cette année. Finalement, la qualité du maïs est inférieure cette année-ci. Selon l'enquête des prix réalisée par La Financière agricole, en 2006, 70,4 % du maïs avait été classé 2, 27,2 % avait été classé 3 et seulement 2,27 % du maïs avait été classé 4 ou 5. Cette année, il y aura assurément moins de maïs classé 2 et beaucoup plus de 4 et de 5.

Le maïs américain est lui aussi de qualité inférieure à la normale. Ce dernier est beaucoup plus léger que la norme, et quoi qu'ait dit la Bourse de Chicago en novembre dernier, les toxines y sont beaucoup plus présentes qu'au cours des dernières années. De plus, beaucoup de maïs américain a été récolté et mis en entreposage à des taux d'humidité plus élevés qu'à la normale. Pour cette raison, certains intervenants craignent une détérioration de la qualité lorsque les températures remonteront.

## SOYA

Des superficies historiques ont été semées en soya cette année au Québec. Une production record était attendue, mais elle ne



**CONVERGE<sup>XT</sup>**



**DU PRÉSEMIS À LA 3<sup>e</sup> FEUILLE**

## CONTINUEZ À PULVÉRISER

Avec l'herbicide Converge<sup>MD</sup> XT, vous pouvez profiter d'une plus grande fenêtre d'application, d'une excellente sécurité pour la culture et du même contrôle saisonnier des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges qu'avec Converge PRO. L'agent adoucisseur breveté vous permet d'appliquer Converge XT en pleine confiance, à partir du présemis de surface, jusqu'au stade de trois feuilles du maïs. Vous pouvez donc continuer à pulvériser et pulvériser et pulvériser.



**Bayer CropScience**

BayerCropScience.ca ou 1 888-283-6847 ou communiquez avec votre représentant de Bayer CropScience.

Toujours lire et se conformer aux directives de l'étiquette. Converge<sup>MD</sup> est une marque de commerce déposée de Bayer. Bayer CropScience est membre de CropLife Canada.

01/10-12602F

s'est jamais matérialisée en raison des faibles rendements. Le rendement moyen du soya été de 2,2 t/ha, un recul de plus de 15 % sur l'année précédente, et le plus faible rendement depuis 2001.

Au cours des derniers mois, la vigueur du dollar canadien est venue affecter les bases locales du soya. En effet, sur le marché mondial, le soya est transigé en dollars américains. Lors de la conversion de devise, l'effet du taux de change se répercute sur la base locale (qui représente l'écart entre le prix local et des contrats à terme à la Bourse de Chicago). Ainsi, toute appréciation du dollar canadien face au billet vert induit une baisse des bases locales, comme le montre le graphique.

Contrairement aux années passées, au début de février, les producteurs du Québec avaient transigé très peu de soya de la prochaine récolte 2010. Cela s'explique par les conditions actuelles du marché. Tel que mentionné précédemment, la vigueur du dollar canadien vient réduire les bases pour la prochaine récolte qui sont à un niveau inférieur à ce qu'elles étaient l'année dernière à pareille date. Ce recul des bases locales, combiné à des marchés à terme inférieurs à l'an passé font en sorte que les prix offerts aux producteurs sont plus bas que ceux transigés l'an passé. Au début de février, les offres pour le soya à la récolte 2010 étaient d'environ 365 \$/t livré, comparativement à environ 420 \$/t à la même période l'année dernière.

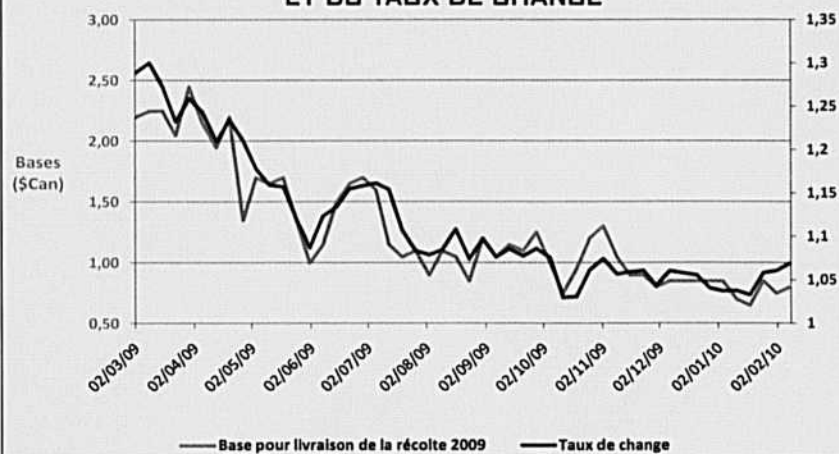
### CÉRÉALES À PAILLE

Les conditions météo de l'été 2009 ont durement affecté la qualité des céréales à paille. On dénote la présence de vomitoxines dans beaucoup plus de lots qu'au cours des dernières années, ce qui s'est traduit par une pression sur les prix. De plus, en période de récolte, on observait à nouveau une grande faiblesse des prix des céréales. Les prix se sont raffermis par la suite, plus particulièrement pour l'avoine.

### CANOLA

Par le passé, les livraisons de canola avaient majoritairement lieu à l'automne. Ainsi, au cours des dix dernières années, en moyenne, 80,6 % du canola était livré dans la période s'échelonnant de septembre à janvier. Pour la récolte 2009, seulement 29 % du canola a été livré dans la période de septembre à décembre. Ce ralentissement des livraisons s'explique par

## ÉVALUATION DE LA BASE DE SOYA POUR LA RÉCOLTE 2009 ET DU TAUX DE CHANGE



le recul des prix par rapport aux dernières années, mais aussi par le fait que plusieurs producteurs ont reporté leurs ventes pour destiner leur canola à l'usine de trituration de Bécancour.

À la fin de 2009, TRT-ETGO a commencé ses achats de canola du Québec pour desservir l'usine. Le début des réceptions est prévu en mars 2010. La mise en service de cette usine fera en sorte que le Québec passera d'exporta-

teur à importateur net de canola, l'usine devant utiliser 600 000 tonnes de canola alors que le Québec n'a jamais produit plus de 33 000 tonnes. Cela influencera la structure de prix du canola, qui devrait normalement refléter les prix d'importation du canola, soit la valeur de remplacement.

\*agent d'information, FPCCQ

## PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA MISE EN MARCHÉ EN 2009-10

	Avoine <sup>1</sup>	Blé fourrager <sup>1</sup>	Canola <sup>1</sup>	Maïs	Orge <sup>1</sup>	Soya <sup>1</sup>
<b>Mise en marché jusqu'au 31 décembre 2009 (milliers de tonnes)<sup>2</sup></b>						
2009-10	50	22	6	658	41	295
2008-09	72	27	18	781	54	363
2007-08	92	30	11	830	84	328
<b>Total commercialisé durant l'année (milliers de t.m.)<sup>3</sup></b>						
2009-10 <sup>2</sup>	130	45	19	2 000	105	475
2008-09	127	52	27	2 398	106	583
2007-08	175	51	16	2 866	146	466
<b>% commercialisé jusqu'au 31 décembre</b>						
2009-10 <sup>2</sup>	38	48	29	33	39	62
2008-09	56	51	69	33	52	62
2007-08	53	59	70	29	58	70

### Commercialisation

avoine, blé et orge : 1<sup>er</sup> août au 31 juillet  
canola et soya : 1<sup>er</sup> sept. au 31 août  
maïs : 1<sup>er</sup> oct. au 30 sept.

<sup>1</sup>Semences incluses

<sup>2</sup>Prévisions

<sup>3</sup>Arrondis au millier de tonnes près

Source : FPCCQ



Le nettoyeur à grain Farm King représente une manière efficace de transporter le grain de la trémie au camion, d'une trémie à une autre, de l'entreposage au camion et d'effectuer un nettoyage de base de la trémie. La succion à vide poussée transporte la récolte sur un coussin d'air et aide à nettoyer les particules de débris alors que la récolte passe dans le nettoyeur à grain. La polyvalence des boyaux de nettoyage et des tubes permet à l'utilisateur de pénétrer les endroits difficiles d'accès pour un nettoyage supérieur. L'optionnel système hydraulique autonome offre aussi l'usage entièrement opérationnel du nettoyeur à grain, sans avoir à utiliser les distributeurs hydrauliques du tracteur.

Visitez votre concessionnaire Farm King ou : 450.455.4840

# Farm King



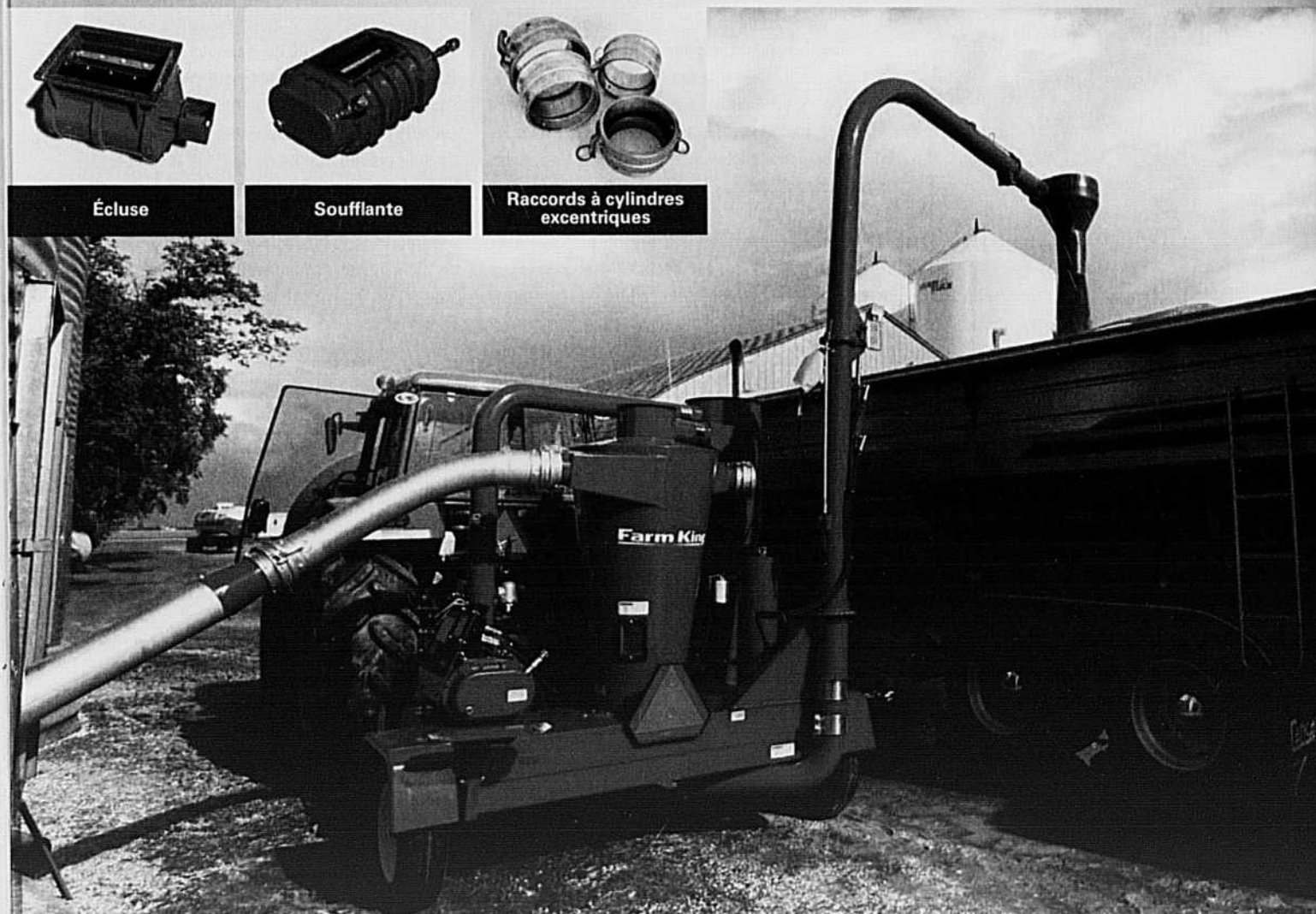
Écluse



Soufflante



Raccords à cylindres excentriques



# Des changements fondamentaux à l'ASRA

MARIE-HÉLÈNE PARENT\*

Au moment de l'annonce du nouveau budget alloué à La Financière agricole du Québec (FADQ), à la fin de 2009, le monde agricole vivait dans l'incertitude et l'inquiétude. Quelques mois plus tard, nous sommes mieux en mesure d'estimer les impacts qui en découlent pour le programme ASRA.

Si certains ont craint à un moment de voir la disparition du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), ils peuvent être rassurés de voir l'ASRA maintenue. Cependant, les fondements du programme changeront substantiellement. Et les grands paramètres imposés par le gouverne-

ment du Québec à la FADQ font en sorte que celle-ci jouit maintenant d'une marge de manœuvre limitée quant aux applications qu'elle peut en faire. Cela étant dit, cinq modifications principales sont à l'origine des ajustements que pourraient devoir faire les producteurs de cultures commerciales dans la gestion de leurs entreprises.

En premier lieu, il faut mentionner le plafonnement global des compensations ASRA. Dorénavant, la FADQ ne pourra, au cours d'une même année, verser plus de 759 M\$ en compensation. S'il advenait que les demandes de compensation soient supérieures à ce montant, tous les producteurs devraient subir une coupure afin de respecter la limite maximale de 759 M\$. Cette contrainte est absolue, c'est-à-dire qu'elle doit être respectée par la FADQ pour tous les produits assurés peu importe la fréquence des compensations, l'état des fonds et les besoins relatifs.

Une deuxième mesure de plafonnement s'appliquera sur les hectares (ha) assurés. À ce titre, le plafonnement se fera en deux volets, collectif et individuel. Sur le plan collectif, la limite sera de 842 000 ha, toutes cultures confondues. Si ce plafond est dépassé, tous les

assurés subiront une coupure du même pourcentage. Par exemple, s'il y avait une demande de superficies à assurer de 880 000 ha, tous les producteurs verraient leurs superficies assurables être coupées d'un peu plus de 4%. Un producteur qui voudrait assurer 100 ha serait alors limité à 96 ha assurables. Toujours selon cet exemple, les compensations et les cotisations de toutes les cultures assurées du producteur seraient diminuées d'environ 4%.

Au regard du plafonnement individuel, la FADQ établira celui-ci en fonction de la moyenne de 2007 à 2009 des superficies assurées de chaque producteur. Si un producteur a un plafond individuel de 100 ha, basé sur sa moyenne 2007-2009, ce dernier ne peut plus assurer davantage de superficies au risque de subir une coupure proportionnelle. Par exemple, si ce producteur produit 150 ha de cultures assurables dans le produit Céréales, maïs-grain et oléagineux, les 50 ha additionnels ne sont pas assurables et le producteur subit une coupure de 33% de ses compensations et cotisations pour qu'un équivalent de 100 ha soit assuré. Des exceptions sont prévues dans chacun des types de plafond comme de permettre à la relève d'atteindre une fois le modèle.

## CARTES PROFESSIONNELLES

139508

100 % agricole

France

**Beausoleil**

Agent immobilier affilié

(450) 779-9933

LIBRES-SERVICES  
IMMOBILIERS

Terre  
Ferme  
Fermette  
Terre  
agricole  
Terre  
à bois

Membre du

**RCIIQ**

www.rciiq.com

Un système de drainage  
souterrain, ça s'entretient!



139228

Gardez cet investissement rentable en vous assurant qu'il fonctionne à son meilleur.

Pour un maximum de rendement, faites nettoyer vos drains.

Nous offrons le service de nettoyage de drains.

**RÉSERVEZ TÔT POUR  
CONFIRMER VOTRE DATE**

Contactez :

Jacques Robert  
Tél.: 819 375-5860  
418 286-6205

Au sujet des mesures de plafonnement, la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ) a relevé des inconvénients dans chaque façon de plafonner. Concernant le plafond collectif, la marge de manœuvre est très limitée au regard du potentiel d'hectares supplémentaires à accepter dans

le programme. La FPCCQ anticipe à cet égard une coupure générale de 2 à 5 %. D'un autre côté, le plafonnement individuel limite grandement les entreprises en expansion ou celles qui n'étaient pas assurées en 2009 et qui ne peuvent pas être identifiées à la relève. La FPCCQ poursuit ses discussions avec la FADQ à ce

sujet afin de déterminer la façon la moins dommageable possible de mettre en application les mesures de plafonnement dans le secteur des cultures commerciales.

La troisième mesure d'intérêt concerne la détermination du modèle de ferme retenu pour l'enquête sur le coût de production. Lorsque ce

La Compagnie

**NORMAND**

Ltée.

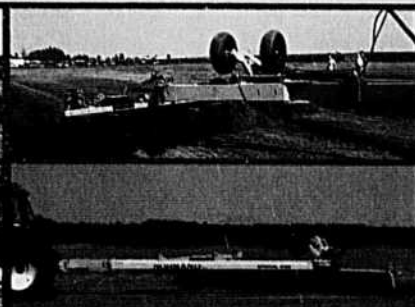
[www.cienormand.com](http://www.cienormand.com)

340, RUE TACHE, SAINT-PASCAL QC G0L 3Y0  
 Sans frais: 1 888 666 7626 Tel.: 418 492 2712  
 Fax: 418 492 9363 [normand@cienormand.com](mailto:normand@cienormand.com)

**NIVELEUSE UNISOL™****L'EFFICACITÉ À SON MAXIMUM**

- Économie de carburant jusqu'à 50 %
- Nivèle trois fois plus rapidement
- Obtenez jusqu'à 25 % plus de rendement

Disponible en 32, 34 et 36 pieds.  
 Autoportante et directionnelle avec teflon anti-friction.  
 Rétractable de la cabine en 30 secondes.  
 Pour tracteurs à partir de 140 HP.



Depuis 1857, La Compagnie Normand Ltée un gage de qualité, de robustesse et de fiabilité

138220



**c'est aussi  
l'agriculture**



*Beaucoup plus  
que de l'équipement*

**WAJAX**

- ▶ VENTES ▶ SERVICE ▶ FORMATION
- ▶ PIÈCES ▶ LOCATION ▶ FINANCEMENT

*Contactez la succursale la plus près de chez-vous*

*Région de l'Est*

**QUÉBEC**

Lachine : 800 361-9298  
 Granby : 800 361-9891  
 Québec : 800 463-2865  
 Saint-Félicien : 800 463-4916

**MARITIMES**

Dartmouth : 800 222-9729  
 Moncton : 866 579-2529  
 Corner Brook : 877 686-0777  
 Mount-Pearl : 877 686-0777

**LABRADOR**

Wabush : 709 282-3626

*D'un océan à l'autre pour vous servir*



**CONSTRUCTION & FORESTERIE / MANUTENTION / MINIER / PRODUITS D'UTILITÉ**

**wajax.ca**

Déjà 80 ans et toujours le journal N° 1 en AGRICULTURE

ASRA

# LA TERRE

DE CHEZ NOUS

## ABONNEZ-VOUS

et recevez GRATUITEMENT nos publications



### Tarifs d'abonnement 2009-2010

Québec		TPS	TVQ	TOTAL
<input type="checkbox"/> 1 an	54,00\$	2,70 \$	4,25 \$	60,95 \$
<input type="checkbox"/> 2 ans	87,00\$	4,35 \$	6,85 \$	98,20 \$
<input type="checkbox"/> 3 ans	106,00\$	5,30 \$	8,35 \$	119,65 \$

Prix en vigueur jusqu'au 31 juillet 2010

Veuillez compléter en lettres moulées et nous retourner ce coupon

Cartes de crédit (Visa/Master Card)

Chèque

No. : \_\_\_\_\_

Exp. : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

FERME : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_

PERMIS N° 112835 TPS : 121 851 323 TVQ : 1006 112 605

100-555, boul. Roland-Therrien, Longueuil J4H 3Y9  
Tél. : 450 679-8483 poste 7274 ou 7413  
1 800 528-3773

Retirer mon nom de la liste pour envois publicitaires

01CA1109

modèle sera mis à jour, seules les fermes représentant la tranche de 75 % des entreprises les plus efficaces seront conservées pour établir la moyenne du coût de production. Autrement dit, les fermes représentant les entreprises du groupe des 25 % les moins efficaces, même si elles ont été enquêtées, seront rejetées du calcul final. La FPCCQ estime que c'est la mesure qui aura le plus d'impact dans le secteur des cultures commerciales puisqu'on peut anticiper une baisse des compensations de l'ordre de 15 à 20 % selon les cultures.

La quatrième modification au programme d'ASRA dans les grandes cultures touche l'annualisation des rendements. Par le passé, le rendement était mis à jour en même temps que le coût de production, soit à peu près aux cinq ans. Dorénavant, le rendement sera mis à jour annuellement, tout comme le sont les coûts de production. Ainsi, les gains d'efficacité seront pris en compte chaque année. La FPCCQ croit que cette mesure affectera principalement le maïs et que les impacts seront relativement importants. Selon les années, l'impact pourrait être de 20 \$/ha.

Finalement, la modulation de la prime d'assurance constitue le cinquième élément susceptible de se faire sentir concrètement par les producteurs. Les fermes dont les superficies sont supérieures à 899 ha devront payer 50 % de la cotisation, au lieu de 33 %, pour les hectares qui dépassent ce seuil. Par exemple, une ferme de 1500 ha devra payer 33 % de la cotisation sur 899 ha et sur le reste des hectares, soit 601 ha (1500 - 899), elle devra en payer 50 %. La méthode de calcul verra à ce que le coût de la cotisation soit considéré dans chaque culture afin que le producteur ne puisse pas choisir dans quelle culture il souhaite payer 50 % de cotisation. Cela étant dit, cette mesure touche très peu notre secteur, soit moins de 12 producteurs.

Les mesures comprises dans la réforme de la FADQ risquent de faire très mal à plusieurs producteurs de cultures commerciales. C'est pourquoi, comme l'exprime le président de la FPCCQ dans l'éditorial de ce numéro, celle-ci sera très vigilante dans les semaines à venir pour faire en sorte que les impacts soient le moins dommageables possible.

\*agent en économie, FPCCQ

# Inscrivez-vous pour de meilleurs rendements



2675 unités thermiques

**489 kg/ha  
de plus !**

38B13 de marque Pioneer® contre tous les compétiteurs	
N <sup>bre</sup> de comparaisons	554
Avantage de rendements (kg/ha)	489
% Victoires	73 %



2700 unités thermiques

**451 kg/ha  
de plus !**

38N88 de marque Pioneer® contre tous les compétiteurs	
N <sup>bre</sup> de comparaisons	979
Avantage de rendements (kg/ha)	451
% Victoires	68 %



2800 unités thermiques

**326 kg/ha  
de plus !**

38M58 de marque Pioneer® contre tous les compétiteurs	
N <sup>bre</sup> de comparaisons	1393
Avantage de rendements (kg/ha)	326
% Victoires	67 %

Année après année, les producteurs de maïs du Québec ont confiance que les hybrides de maïs de marque Pioneer® battent ceux de la concurrence.

Les résultats s'accumulent : encore une fois, les hybrides meneurs de Pioneer produisent les meilleurs rendements ! Demandez à votre représentant Pioneer de vous recommander nos meilleurs hybrides pour vos champs.

**Agissez dès maintenant pour profiter des avantages payants de ce programme.**

Données de rendements sur 2 ans recueillies à travers du Canada (2008 et 2009 jusqu'au 4 décembre 2009).  
À moins d'indications contraires, les informations et les résultats décrits dans ce document représentent la moyenne de toutes les comparaisons sur toute la superficie indiquée. Les résultats peuvent ne pas prédire la performance future et n'être pas complets. Les réponses du produit sont variables et sujettes à différentes pressions provenant de l'environnement, des maladies et des parasites.

Technologie de protection contre les insectes Herculex par Dow AgroSciences et Pioneer Hi-Bred.

© M.C. Herculex et le logo HX sont des marques de commerce de Dow AgroSciences LLC

LIBERTY, LibertyLink et le logo gouttelette d'eau sont des marques de commerce de Bayer.

© Roundup Ready est une marque déposée utilisée avec l'autorisation de la compagnie Monsanto.

© M.S. M.C. Marques de commerce et de service dont l'utilisateur autorisé est Pioneer Hi-Bred limitée.

Toutes les ventes sont sous réserve des conditions contenues dans les documents d'étiquetage et d'achat.

© 2009 PHIL PR655 CY1d\_GC\_AF\_V4



**PIONEER®**  
UNE ENTREPRISE DUPONT

*Science et service :  
succès assuré<sup>MS</sup>*



# Voyez comme la traçabilité est facile

Faites le suivi de vos cultures légumières  
avec *Gestionnaire de champs PRO*



Commandez  
dès aujourd'hui et  
courez la chance  
de gagner un  
VTT d'Arctic Cat\*

Vos clients veulent des produits traçables. Avec *Gestionnaire de champs PRO*, vous pouvez faire le suivi de vos intrants, coûts et activités. Augmentez la qualité marchande de vos cultures légumières et obtenez une vue d'ensemble complète de votre production et de vos registres agricoles. *Gestionnaire de Champs PRO* comprend un logiciel pour ordinateur de bureau et un logiciel pour ordinateur de poche.

Composez le 1-877-926-0064 ou visitez [www.logicielsfac.ca](http://www.logicielsfac.ca).

\* Pour connaître les détails du concours, visitez [www.logicielsfac.ca/lrve](http://www.logicielsfac.ca/lrve)



Financement agricole Canada  
Pour l'avenir de l'agroindustrie

Canada